

Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de CLERMONT L'HERAULT
Communauté de communes du Clermontais
Pays Cœur d'Hérault

Contrat cadre

2018 / 2021



ENTRE

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, représenté par
Mme Carole DELGA, Présidente,

La Commune de Clermont l'Hérault, représentée par
M. Salvador RUIZ, Maire,

La Communauté de Communes du Clermontais, représentée par
M. Jean-Claude LACROIX, Président

Le Pays Cœur d'Hérault, représenté par
M. Jean-François SOTO, Président,

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, représentée par
M. André DELJARRY, Président,

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault représenté par
Mme Julie GARCIN SAUDO, Présidente,

VU le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 21 février 2019 approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune-de Clermont l'Hérault,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Clermont l'Hérault du 29 juin 2017, relative à la pré candidature au dispositif régional pour le développement des bourgs centres,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Clermont l'Hérault du 26 décembre 2018 approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Clermont l'Hérault,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais du 28 juin 2017, relative à la pré candidature de la Communauté de Communes du Clermontais au dispositif régional pour le développement et la valorisation des bourgs centres,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais du 19 décembre 2018 approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Clermont l'Hérault,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat de Développement Local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault du 19 novembre 2017, relative à une demande de financement pour l'accompagnement des communes éligibles au dispositif régional pour le développement et la valorisation des bourgs centres,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat de Développement Local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault du 30 novembre 2018 approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Clermont l'Hérault,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La structuration territoriale de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- Seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1er janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine, ...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit, ...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (thématique 8.1 « équilibre territorial ») et Midi Pyrénées (Article 28.2 « soutenir les fonctions de centralité »),

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, la Commune de Clermont l'Hérault, la Communauté de Communes du Clermontois, le Pays Cœur d'Hérault, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, le CAUE de l'Hérault en association avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour :

- renforcer l'attractivité de la Commune de Clermont l'Hérault en agissant sur ses fonctions de centralité et en faveur du développement de l'économie et de l'emploi,
- accompagner et fortifier l'offre de services de qualité de la Commune et de son bassin de vie dans le but de répondre aux attentes des populations existantes et à venir.

Article 2 : Contexte et enjeux

Clermont-l'Hérault est une ville située en bordure de la moyenne vallée de l'Hérault, adossée aux premiers contreforts des Cévennes méridionales.

Desservie par l'autoroute A75 « la méridienne » et l'autoroute A750, elle se trouve à 40 km de Montpellier, 45 km de Béziers, Sète et son littoral, et 80 km de Millau.

Faisant partie de l'arrondissement de Lodève, chef-lieu du canton du même nom, Clermont l'Hérault s'est engagée très tôt dans le mouvement intercommunal en participant dès 1991 à la création du district du Clermontais avec 7 autres communes.

La « Communauté de Communes du Clermontais » a remplacé le district et regroupe aujourd'hui 21 communes pour 27 000 habitants.



Source Pays Cœur d'Hérault - Mai 2015 Etude mobilité

Clermont l'Hérault s'inscrit dans le Pays Cœur d'Hérault, syndicat mixte qui regroupe trois établissements publics de coopération intercommunale : les Communautés de Communes du Clermontais, de la vallée de l'Hérault ainsi que celle du Lodévois & Larzac pour un ensemble de 77 communes et près de 80 000 habitants.

Le Pays Cœur d'Hérault est notamment chargé d'élaborer le schéma de cohérence territoriale à l'échelle de son territoire.



Le territoire de la Communauté de Communes du Clermontais en 2016

Source : Communauté de Communes du Clermontais



Découpages administratifs du Pays Cœur d'Hérault

Source : diagnostic SCOT 2017

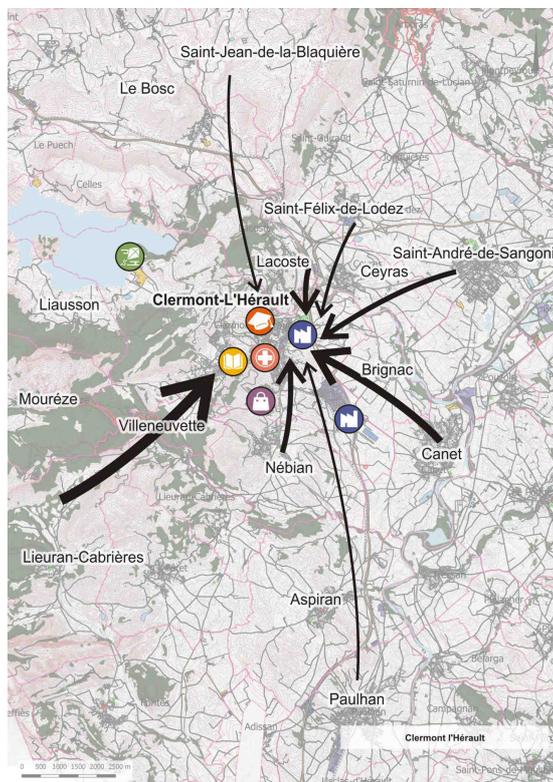
Avec 8 667 habitants (INSEE, population municipale 2015 en vigueur au 1er janvier 2018) répartis sur une superficie de 32,49 km², Clermont l'Hérault est le principal bourg centre de la Communauté de Communes du Clermontais devant Paulhan (3 869 habitants) et Canet (3 502 habitants), et du Pays Cœur d'Hérault devant Lodève (7 409 habitants), Gignac (5 943 habitants) et Saint-André de Sangonis (5 678 habitants).

Agrégée aux communes riveraines de Nébian et Lacoste, il s'agit à la fois d'une aire urbaine et d'une unité urbaine de plus de 10 000 habitants au sens de l'INSEE sur un territoire de moins de 50 km².

En considérant les communes très proches de Canet, Ceyras et Brignac dont une grande partie de la population travaille, consomme et utilise les services de Clermont l'Hérault, nous sommes en présence d'une entité urbaine quasi continue dont la population dépasse les 15 000 habitants.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE – Polarités

- Economie
ZAC Tannes Basses, ZAC de la Salamane, ZAE les Prés
Offre de commerce riche et diversifiée, notamment commerces de proximité
Agricole, notamment avec la marque Salagou
- Education
3 collèges
Ecoles primaires
3 lycées
- Santé
Offre médicale et paramédicale variée
Centre hospitalier
- Culture
Bibliothèque, école de musique, théâtre, cinéma
Associations sportives culturelles et de loisirs
- Loisirs
Complexe et équipements sportifs, ZAC de l'Estagnol
- Tourisme et environnement
Attractivité pour le lac de Salagou (400 000 visiteurs à l'année)
Circuit touristique autour du patrimoine
Proximité des sites emblématiques de l'Hérault



*Pays Cœur d'Hérault
Etude pour la valorisation et le développement des bourgs centres
Traverses / Solstice
Juillet 2018*

Clermont-l'Hérault joue un rôle structurant à l'échelle de son bassin de vie et au-delà.

Cette influence s'explique entre autres par une très bonne accessibilité routière. Située le long de l'axe A75, la commune de Clermont-l'Hérault est à 1h de Millau, à 40 min de Béziers au Sud. Cette accessibilité a été renforcée par le tronçon autoroutier A750, axe Est - Ouest, ouvert en 2010, qui a mis Montpellier, centre d'attractivité majeur du département, à moins de 45 min.

Clermont-l'Hérault, au regard de la présence d'équipements, de commerces et d'emplois, garde un rôle prépondérant dans l'accueil de nouveaux habitants au sein du Pays Cœur d'Hérault. En effet, on y trouve des équipements essentiels dans différents domaines (éducation, santé, culture, loisirs...), que l'on ne retrouve pas ailleurs sur le territoire dans des proportions comparables.

Enfin, le lac du Salagou, lac artificiel mis en eau en 1969, est aujourd'hui un atout majeur du développement touristique du territoire autour de Clermont-l'Hérault. Principal levier d'actions de valorisation territoriale à des fins touristiques, de nombreuses activités de loisirs et d'hébergement se sont développées autour du lac.

Ainsi, la ville de Clermont-l'Hérault est très polarisante au sein de son territoire.

La ville affiche une dynamique démographique forte, + 2.2 % par an en moyenne sur la période de 2009 à 2014, en raison d'un solde migratoire positif quand le solde naturel est quasi nul, à l'image de la croissance observée au niveau de la Communauté de Communes du Clermontais.

La répartition par tranche d'âges montre une tendance marquée au vieillissement, mais aussi une augmentation du nombre de jeunes de 0 à 14 ans.

Le taux d'activité des 15 – 64 ans s'établit à 71,3 %, proche des moyennes départementale et régionale.

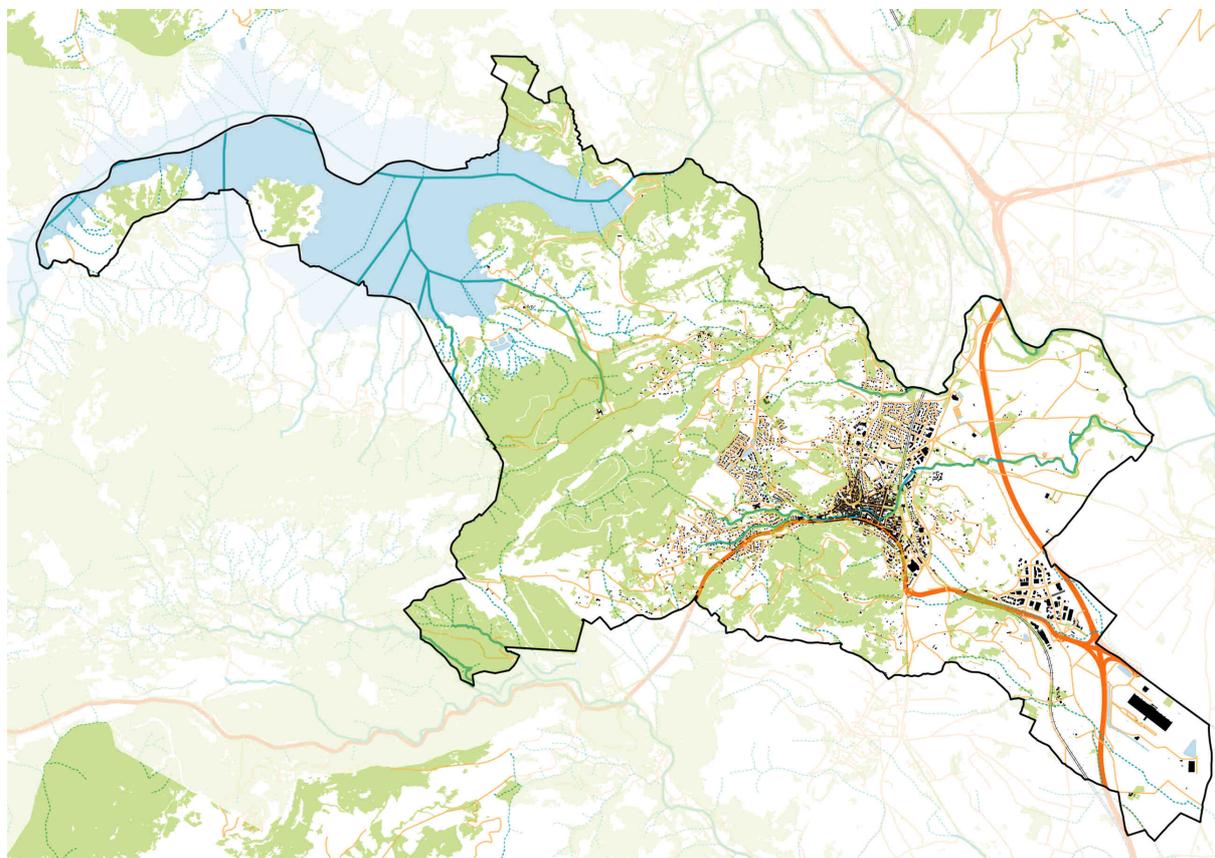
En 2013, avec 17 057,30 €, le revenu médian y est cependant sensiblement inférieur au niveau régional (19 276,70 €) et départemental (18 764,70 €).

La part des ménages soumis à l'impôt sur le revenu s'établit à 42,8 %, très en deçà des niveaux moyens de la région (52,6 %) et du département (51,9 %).

Le taux de pauvreté atteint 23,1 % contre 17,0 % pour la Région Occitanie et 19,6 % pour le Département de l'Hérault avec un contexte aggravant marqué par une proportion très élevée de familles monoparentales (23,5 % des familles recensées).

Cadre de vie, environnement, mobilité

Le territoire de Clermont l'Hérault s'étire à l'est sur la plaine de l'Hérault et épouse à l'ouest un relief marqué par le Mont Caylus (288 mètres d'altitude), le Puech Castel (siège du château des Guilhem, 195 mètres d'altitude) et les hauteurs du lac du Salagou (Mont Redon à 227 mètres, Mont Liausson à 253 mètres, et la Sure à 321 mètres d'altitude).



*Un territoire marqué par la dominance d'espaces naturels sur les deux tiers Ouest
Source : données SIG CCC – Réalisation Urban Projects*

La vallée de l'Hérault forme une vaste plaine alluviale cadrée au nord par les contreforts du Larzac, à l'ouest par les piémonts du massif du Haut Languedoc et qui est séparée par de faibles reliefs dominés par la garrigue.

L'impression d'un coteau continu par rapport à la vallée de l'Hérault est forte. Pourtant le territoire clermontais présente des mouvements topographiques plus complexes, avec des vallons qui sont des portes d'entrée dans ces reliefs.

Le fleuve a modelé le paysage et offre une plaine propice à l'agriculture.

Sont distinguées trois grandes unités paysagères aux caractéristiques distinctes :

- la plaine ouverte de la vallée de l'Hérault autrefois dominée par la viticulture, aujourd'hui occupée par l'autoroute et les zones d'activités en développement,
- le piémont intermédiaire avec le centre historique, les faubourgs, autrefois cernés d'un pourtour de terrasses cultivées, champs et largement colonisé aujourd'hui par l'habitat pavillonnaire,
- la partie plus en altitude, occupée par de la forêt, basculant sur le lac du Salagou.

La première occupation humaine remonte à la protohistoire ; durant l'âge du fer (VIIIe – IIe siècle av. J-C), Clermont constitue avec la Ramasse l'un des principaux oppida de la Celtique méditerranéenne.

Dans l'antiquité, Il existait une agglomération principale de cinq à six hectares ainsi qu'une zone habitée périphérique de 12 hectares. Les vestiges d'un établissement thermal ont ainsi été mis à jour (INRAP, années 2000).

Avec sa situation privilégiée à l'interface des voies de communication, Clermont Hérault devient, dès la fin du haut moyen âge, un carrefour d'échanges commerciaux entre littoral, plaine fluviale et zones montagneuses du nord.

La ville prend forme du XIème au XIIIème siècle, protégée par une enceinte fortifiée, et dominée par son château fort construit sur la colline du Puech Castel.

Au cours du XIXème siècle, se bâtissent en bordure des anciens remparts les espaces publics majeurs d'aujourd'hui, dénommés « Planol », caractérisés par un ensemble de places séparées de la circulation par des murets et sur lesquelles se tiennent les marchés.

L'étalement urbain s'est notoirement accéléré à partir des années 1990, avec une consommation d'espace essentiellement tournée vers les activités économiques et l'habitat.

Les espaces naturels et agricoles restent cependant très proches des zones d'habitat, y compris celles du centre-ville, voisines des collines du Puech Castel, de la Ramasse ou encore de Gorjan.

Le Lac du Salagou associé au cirque de Mourèze constitue un site classé, pôle de tourisme et de loisirs bien repéré des populations locales, positionné de façon croissante dans les circuits touristiques à l'échelle nationale et européenne (label pavillon bleu notamment). Il est aussi le siège de plusieurs manifestations sportives d'envergure qui contribuent au rayonnement du territoire (Salagoumania, triathlon du Salagou, lake's race,...).

Clermont l'Hérault est un nœud de transports publics, en lien notamment avec la présence d'établissements scolaires de niveau secondaire et les flux vers et depuis la métropole, même si 14 % seulement des actifs du Clermontais travaillent à Montpellier (DREAL LR – SA/AU, « rapport d'étude sur les zones d'activités économiques en Pays Cœur d'Hérault », Mai 2015).

La gare routière située à l'emplacement historique de la gare ferroviaire, adossée à un parking de grande capacité, sert de base à l'offre d'Hérault Transport et remplit une fonction d'intermodalité bien que dépourvue d'infrastructures adaptées.

Les liaisons avec la métropole sont parmi les plus fréquentées du département, hors zone littorale (350 000 usagers par an dont 550 élèves quotidiennement, 3ème pôle de l'Hérault, périmètre Hérault Transport).

| CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT, MOBILITE | |
|--|---|
| Atouts | Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le principal bourg centre du Cœur d'Hérault et du Clermontais • Une identité de ville-carrefour à vocation commerciale héritée de son histoire • Un environnement naturel et agricole de qualité | <ul style="list-style-type: none"> • Un manque de qualité et de lisibilité des espaces publics • Une dévalorisation des logements en centre ancien • L'absence d'aménagements en faveur de l'intermodalité |

| Opportunités | Menaces |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Un regain d'intérêt des propriétaires et des promoteurs pour le centre-ville • Une proximité des zones naturelles et agricoles, à articuler avec les espaces urbains • Des emprises à valoriser (le Rhonel, l'ancienne voie ferrée, l'esplanade de la gare) | <ul style="list-style-type: none"> • Le risque d'asphyxie des espaces publics par les voitures • Des formes d'habitat différenciées qui matérialisent le recul de la mixité sociale • Des mobilités contraintes excluant les modes doux |
| <p>ENJEUX IDENTIFIES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver l'identité de la ville sur des secteurs stratégiques - entrées de ville, zones d'activités, traitements des franges urbaines, • Rendre attractif le cœur de ville par la requalification des espaces publics et du patrimoine bâti, • Connecter la ville aux espaces naturels et agricoles imbriqués et périphériques, • Créer les conditions de développement des mobilités douces et favoriser l'intermodalité. | |

Habitat

Clermont l'Hérault comptait 4 720 logements au 1^{er} janvier 2014, soit près de 12% du parc de logements du Cœur d'Hérault.

L'habitat s'inscrit dans les différentes composantes de l'armature urbaine : tissu ancien, vigneron, pavillonnaire et collectif.

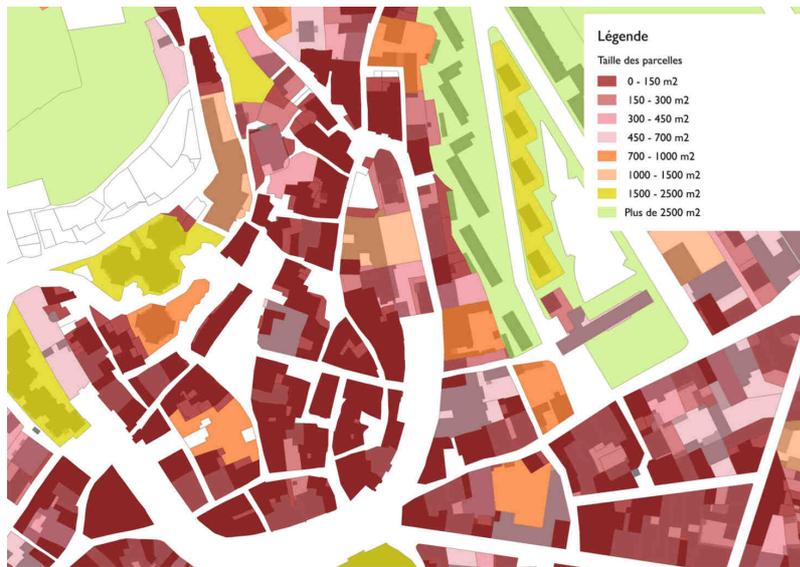
La production moyenne était de 90 nouveaux logements par an sur la période 2005 – 2013. Les résidences principales représentent plus de 82 % du parc, les résidences secondaires seulement 5 %.

Selon les données de dotation de solidarité urbaine 2017, la Commune compte 716 logements sociaux sur un total de 4 274 logements, soit un taux de 16,7%. Un programme de 53 logements sociaux supplémentaires verra le jour en 2019.

On note la présence d'une aire d'accueil des gens du voyage d'une capacité de 20 places, en conformité avec le schéma départemental en vigueur. Cet équipement est placé sous compétence communautaire.

Les 603 logements vacants comptabilisés (12,7 % du parc) sont essentiellement situés en centre-ville. Ce taux de vacance est lié à un mouvement de fond : les habitants « historiques » ont délaissé le centre-ville pour un habitat pavillonnaire en périphérie, ce qui a bousculé le marché locatif avec un afflux de logements anciens, peu qualitatifs, à faible loyer...

La découpe de l'habitat familial classique de type « maison de village » en logements pluriels accentue cette tendance et contribue à l'engorgement croissant des espaces publics par les véhicules.



*Le tissu ancien
Des parcelles de faible superficie qui traduisent la densité bâti du tissu
Source : Urban Projects*

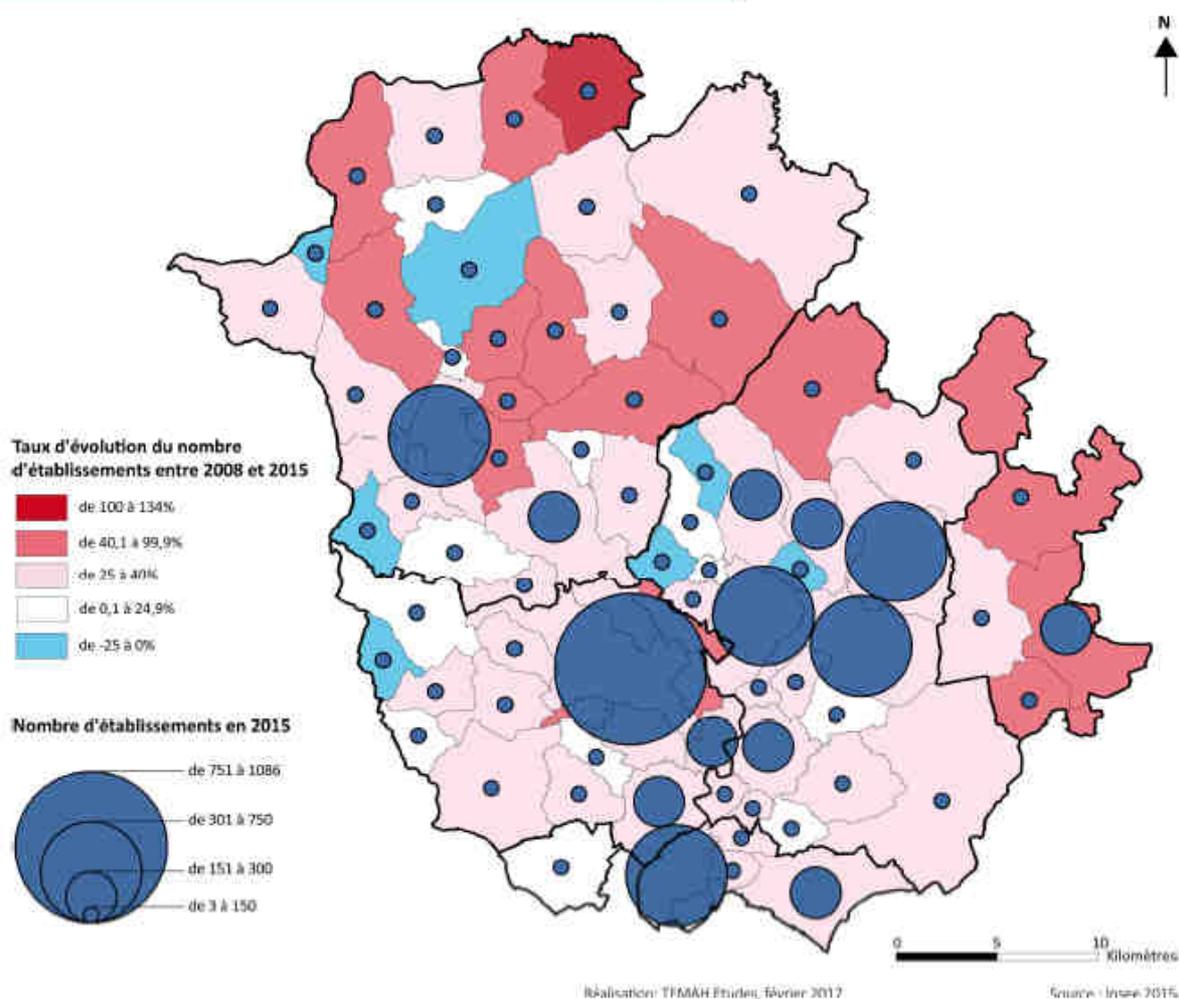
En outre, le parc potentiellement indigne s'élève à 377 logements qui représentent environ 12 % des résidences principales. Cet indicateur corrobore les problématiques d'habitat dégradé plus particulièrement situé dans le centre ancien.

Cette situation présente un risque d'émergence de marchands de sommeil, déjà observée de façon ponctuelle, avec son cortège de conséquences néfastes sur les conditions de vie des populations fragilisées et la qualité du tissu urbain (défaut d'entretien et de gestion des immeubles).

| HABITAT | |
|--|--|
| Atouts | Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une offre de logement diversifiée, avec le développement d'un habitat collectif récent • Une demande soutenue • Un parc social conséquent et entretenu, en croissance | <ul style="list-style-type: none"> • Un étalement urbain inscrit dans le paysage • Une vacance importante associée à une mobilité élevée sur les logements anciens • Une offre locative portée par des particuliers confrontés à des difficultés de gestion |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> • Des emprises à valoriser en centre-ville • Un PLU en cours de révision, pour une meilleure utilisation de l'espace dévolu à l'habitat • Un environnement patrimonial à valoriser | <ul style="list-style-type: none"> • Une dégradation rapide du bâti ancien en centre-ville • Un effacement irréversible de la structure urbaine historique • Un patrimoine bâti aux mains des marchands de sommeil |
| <p>ENJEUX IDENTIFIES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscrire l'habitat dans la valorisation du patrimoine bâti, • Rénover l'habitat ancien en améliorant le confort, les performances énergétiques, l'accessibilité et la qualité urbaine, • Soutenir la production de logements adaptés à toutes les catégories de population dans une emprise urbaine maîtrisée. | |

Au 1^{er} janvier 2015, 782 entreprises sont implantées dans la Commune.

CARTE 21 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ENTRE 2008 ET 2015



Source : INSEE 2015

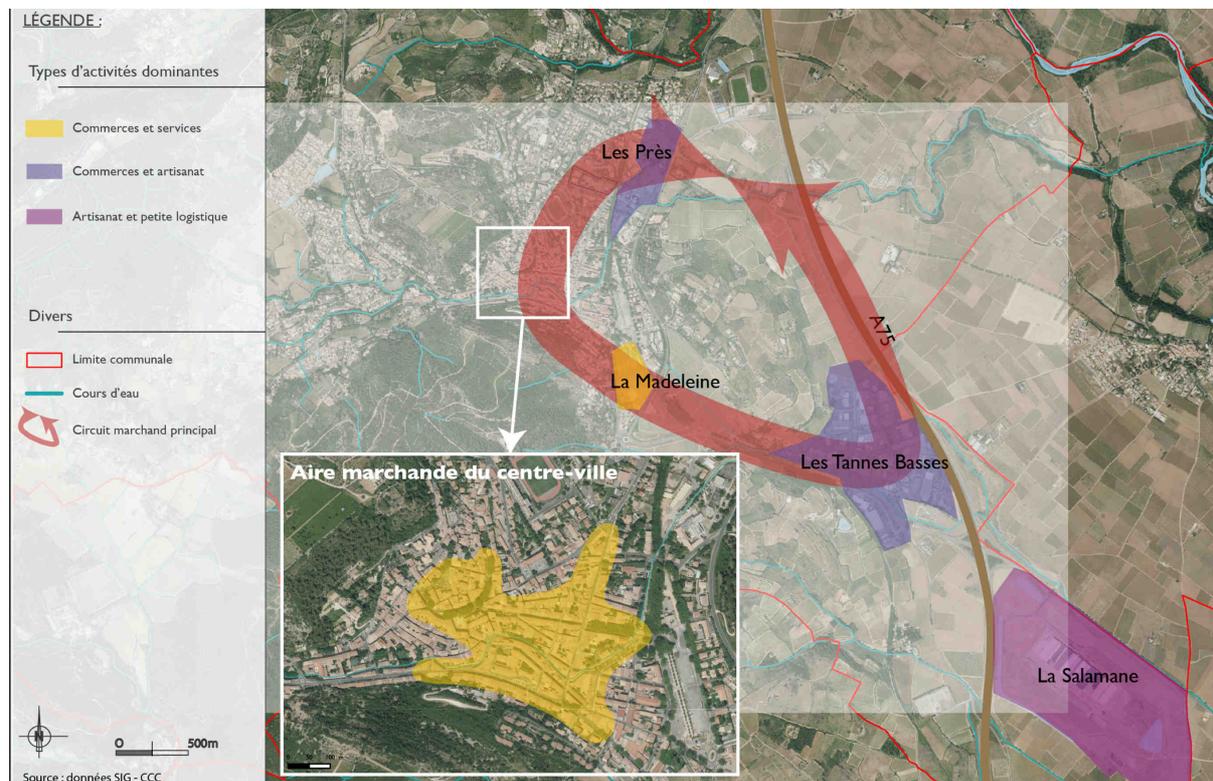
Trois parcs d'activités communautaires concentrent la majeure partie du foncier économique potentiel sur la Commune : la ZAC de l'Estagnol, susceptible d'une extension dans le cadre du nouveau PLU, la ZAC des Tannes basses, à vocation commerciale et artisanale et la ZAC de la Salamane, en cours d'aménagement et de commercialisation.

Tous établissements confondus, on observe une prédominance marquée du commerce et des services (64,5 %) et un poids significatif des administrations publiques (16,6 %) ; l'agriculture ne représente que 3,3 % de l'ensemble et la construction 9,1 %.

Le linéaire commercial se trouve d'abord en centre-ville, sur l'axe principal reliant la gare à la mairie. Les commerces historiques s'y maintiennent relativement bien, malgré l'effet centrifuge des zones périphériques et les nouveaux comportements de consommation (e-commerce).

Le marché du mercredi, véritable institution remontant au XI^{ème} siècle, regroupe en centre-ville plus de 100 exposants, avec un pic estival directement lié à l'activité touristique.

Clermont l'Hérault concentre la moitié des surfaces commerciales de plus de 300 m² du Cœur d'Hérault (42 000 m² sur 84 000 m²).



Source : Communauté de Communes du Clermontais- SIG

La Madeleine (Hyper U), les Tannes Basses (Intermarché) et plus récemment Les Près (LIDL) accueillent tous types de commerces, avec une zone de chalandise qui couvre l'ensemble du Cœur d'Hérault.

Au 1^{er} janvier 2014, on comptabilise 4 690 emplois sur la commune (environ 60 % du total recensé sur le Clermontais) essentiellement répartis entre le secteur des commerces et services (49,5%) et les administrations publiques (36,1%).

De 2009 à 2014, 733 emplois supplémentaires ont été créés, soit une moyenne de 146 emplois par an, à rapprocher des 170 nouveaux habitants par an sur la même période.

Plus de 66 % des établissements relèvent de la sphère présentielle, alors que 93 % ont un effectif compris entre 0 et 9 salariés.

| ECONOMIE | |
|---|---|
| Atouts | Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une position stratégique servie par le carrefour autoroutier et une offre de foncier commercial attractive • Une dynamique de création d'activité portée par la démographie • Le marché du mercredi avec des produits emblématiques (vigne, ruche, olive,...) | <ul style="list-style-type: none"> • De nombreux établissements de petite taille • Une prédominance marquée de la sphère présentielle sur la sphère productive • Un foncier commercial difficilement adaptable en centre-ville |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un possible renforcement du linéaire commercial dense, assis sur le centre-ville, entre la Madeleine et le rond-point de l'Europe • L'affirmation comme ville-étape fondée sur la présence des principaux services, un terroir | <ul style="list-style-type: none"> • Un rythme de création d'emploi inférieur aux besoins du bassin de vie • Une paupérisation des ménages générant des besoins accrus en termes de services publics |

| | |
|---|--|
| singulier et authentique | |
| ENJEUX IDENTIFIES : <ul style="list-style-type: none"> • Consolider le linéaire commercial en centre-ville, • Maitriser le développement des zones d'activités nécessaires au développement économique et à l'emploi, • Faciliter les flux économiques par une adaptation du réseau routier et autoroutier en parallèle au déploiement du haut débit numérique. | |

Culture, patrimoine et tourisme

Clermont l'Hérault est le siège d'établissements culturels structurants :

- la bibliothèque Max Rouquette, intégrée au réseau intercommunal de lecture publique, avec plus de 1700 emprunteurs (dont plus de 700 hors commune) pour 54 000 prêts en 2017
- l'école municipale de musique avec plus de 180 élèves issus d'une vingtaine de communes
- « le Sillon », théâtre intercommunal labélisé « scène conventionnée d'intérêt national », salle emblématique du projet culturel du Clermontois avec une vingtaine de spectacles par an, des ateliers, des compagnies en résidence...
- le cinéma « Alain Resnais », salle indépendante d'art et essai en Pays Cœur d'Hérault, qui comptabilise plus de 60 000 entrées en 2017



L'action culturelle prend racine dans un patrimoine historique remarquable, illustré notamment par neuf édifices protégés au titre des monuments historiques :

- Ancien couvent Notre Dame de Gorjan
- Chapelle Notre Dame du Peyrou
- Ancienne chapelle des Pénitents
- Ancienne chapelle du couvent des Récollets, chapelle de l'hôpital
- Eglise Saint-Paul
- Grange Verny ou Grange Basse
- Maison, place Cdt Paul Demarne
- Maison Brives, rue d'Arboras
- Monument aux morts
- Vestiges du Château

DIAGNOSTIC PATRIMOINE ARCHITECTURE
REPERAGE DU PATRIMOINE BATI (1.2 Illustrations Patrimoine public)

ETUDE DE DEFINITION ET DE PROGRAMMATION URBAINE
SUR LE CENTRE ANCIEN DE CLERMONT-L'HERAULT

3

**Patrimoine monumental
Edifices civils et religieux**

Chateau, tours et courtines possèdent encore quelques vestiges remarquables de l'architecture défensive médiévale : chemin de ronde sur mâchicoulis, bretèche, archères etc.

CHATEAU-FORT
XIII^e siècle

Les portes à arcature plein cintre ménagées dans le rempart nous rappellent les entrées de la ville médiévale aujourd'hui quelque peu perdues au milieu des adjonctions ultérieures. Leur préservation n'est pas assurée et leur mise en valeur encore à réaliser.

Il n'existe que très peu de signalement et d'interprétation de ce patrimoine monumental et historique dont la découverte et la visite ne sont donc pas facilitées.

ENCEINTE FORTIFIÉE
Première enceinte édifiée au XII^e siècle puis agrandie au à la fin du XIII^e siècle

ENCEINTE FORTIFIÉE
Première enceinte édifiée au XII^e siècle puis agrandie au à la fin du XIII^e siècle

L'église St Paul, édifice majeur dans l'histoire de la ville, constitue un des pôles d'attraction régulièrement entretenu et mis en valeur.

Les Pénitents, Edifice dont le dégagement récent n'a pas été suivi de travaux de consolidation et de restauration notamment des façades mises en évidence le long de la rue de la Coutellerie.

N-D de Gorjan Si la majeure partie des bâtiments a connu une rénovation d'ensemble et une réutilisation en habitation, la chapelle elle-même attend sa remise en état.

La fontaine de la ville. Ce lieu sensible se trouve envahi au sein d'un secteur particulièrement dégradé en cours de réhabilitation.

COLLEGEIALE ST PAUL
Premier quart du XIV^e siècle, fortifiée à la fin du siècle

LES PENITENTS
Chapelle de l'ancien couvent St Dominique Bâti au XIV^e siècle et restauré au XVII^e

N-D DE GORJAN
Ancien couvent de bénédictines XVII^e siècle

FONTAINE DE LA VILLE
XVIII^e s ?

Ouvrage consulté : "Clermont l'hérault et son canton" Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France 1988

VILLE DE CLERMONT-L'HERAULT / TRACES URBAINES / COVADIS / V CHARAL Architecte / Etude / 16-2017

Source : Commune de Clermont l'Hérault- Etude centre ancien

Ce patrimoine trouve un écho d'exception avec la manufacture royale de Villeneuve, village voisin situé sur la route de Bédarieux, ensemble bâti unique qui attire de nombreux visiteurs.

Le Lac du Salagou reste le principal attrait touristique de la ville et un pôle de loisirs structurant.

L'opération grand site engagée sur le lac du Salagou et le cirque de Mourèze pour l'obtention du label grand site de France est en cours de réalisation ; le Cœur d'Hérault comptera à terme trois grands sites labellisés (Saint Guilhem le Désert et le cirque de Navacelles le sont déjà).



Source : Site internet Commune de Clermont l'Hérault

Le pôle touristique de Clermont l'Hérault - Lac du Salagou est positionné comme principal point d'entrée sur le site et dispose des infrastructures d'accueil les plus développées du territoire : camping, auberge, base de loisirs, espaces publics aménagés et baignade surveillée en saison.

La plage de Clermont l'Hérault est la seule située sur un plan d'eau intérieur à être labellisé « pavillon bleu » dans le Département de l'Hérault, pour la 7^{ème} année consécutive.

Le camping municipal, d'une capacité de plus de 300 emplacements, a fait l'objet d'investissements importants depuis 2016, dans le cadre d'une délégation de service public, pour développer l'offre locative, attirer une clientèle élargie et étirer la saison touristique au-delà de l'été.

L'office de tourisme intercommunal assure la promotion du territoire et propose des itinéraires et visites guidées de découverte des sites naturels et des monuments remarquables. Il sera installé dans l'ancienne gare ferroviaire de Clermont l'Hérault, lieu central, repérable et accessible, adossé au parking de la gare, avant la fin de l'année 2018.

| CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME | |
|--|---|
| Atouts | Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none"> Des équipements culturels repérés et fréquentés Un patrimoine historique singulier et remarquable Une locomotive touristique : le lac du Salagou | <ul style="list-style-type: none"> Des équipements culturels datés aux capacités limitées Un patrimoine bâti dégradé, peu valorisé, difficile à entretenir, parfois fermé au public (château) Manque d'un événementiel emblématique, vecteur d'image et de notoriété pour la ville |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> Une synergie des grands sites en cœur d'Hérault (Salagou – cirque de Mourèze, Navacelles, Saint Guilhem le Désert) La perspective de conjuguer intérêt patrimonial et potentiel touristique | <ul style="list-style-type: none"> Une désaffection du public pour des équipements ne répondant plus aux besoins La ruine du patrimoine bâti Le manque de diversité de l'offre d'hébergement touristique |
| ENJEUX IDENTIFIES : <ul style="list-style-type: none"> Faire évoluer l'offre culturelle en lien avec les attentes des habitants et des visiteurs, Promouvoir la destination « Salagou », Mettre en valeur les éléments remarquables du patrimoine naturel et historique dans une perspective de développement touristique. | |

Equipements et services

Outre les services municipaux habituels situés pour la plupart en centre-ville (« ilot Mairie »), sont implantées diverses administrations de proximité : centre des finances publiques, pôle emploi, siège de la Communauté de Communes du Clermontais, bureaux du syndicat mixte de gestion du Salagou, du Pays Cœur d'Hérault, du syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault, Mission Locale Jeunes (MLJ), comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)...

En matière de sécurité, la ville accueille un groupement de gendarmerie (caserne en cours de constructions sous maîtrise d'ouvrage communale), un peloton de gendarmerie autoroutier et un centre d'incendie et de secours administré par le SDIS 34.

En matière de santé, l'hôpital local propose un secteur de médecine, de moyen séjour et un service de soins infirmiers à domicile. Il héberge également une maison médicale de garde animée par les médecins libéraux du territoire pour assurer la permanence de soins.

On trouve une dizaine de médecins généralistes et une quinzaine de permanences spécialisées dans la commune, ainsi qu'un laboratoire d'analyses et un cabinet de radiologie.

On note aussi la présence d'infrastructures pour l'accueil de populations spécifiques : une crèche collective intercommunale en multi accueil, d'une capacité de 40 places, un relais d'assistantes maternelles et un espace d'accueil parents – enfants, un accueil de loisirs intercommunal maternel et élémentaire, une maison d'enfants à caractère social (MECS), un service scolaire et périscolaire, deux EHPAD (centre hospitalier et CCAS) d'une capacité totale de plus de 200 places, et une maison d'accueil spécialisée de 56 places.

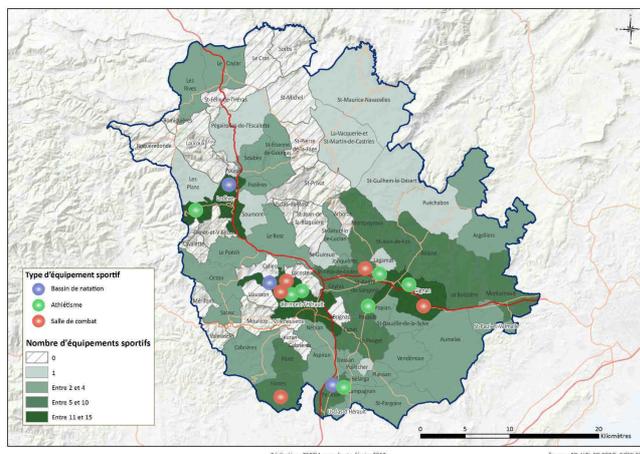
Dans le domaine de l'action sociale, l'agence départementale de la solidarité est implantée à proximité immédiate de la gare alors que le CCAS se trouve en rez-de-chaussée d'une résidence HLM tout près du centre-ville. Ces services sont complétés par une antenne de la mission locale jeune, une antenne de la CAF et plusieurs associations caritatives présentes de longue date.

Le fonctionnement des établissements d'enseignement impacte fortement le quotidien de la ville : 3 201 élèves scolarisés dans la Commune à la rentrée de septembre 2017 (deux écoles maternelles, une école primaire et deux écoles élémentaires, un collège et un lycée publics, un ensemble scolaire privé de la maternelle au lycée, un lycée professionnel agricole).

La ville est dotée d'équipements sportifs de premier plan.

Le centre aquatique intercommunal est le seul équipement de ce type en Cœur d'Hérault.

Deux gymnases, une salle d'arts martiaux, une salle d'haltérophilie et de musculation, un stade en ville, deux terrains de grand jeu au complexe de l'Estagnol, une base de plein air au lac du Salagou sont mobilisés pour le fonctionnement des établissements d'enseignement et des clubs sportifs, avec un rayonnement au-delà du Clermontais.



Equipements sportifs en Pays Cœur d'Hérault
Source : diagnostic SCOT 2017

Parmi les associations sportives, la ville abrite le Clermont Sports Haltérophilie qui évolue en division 1 et obtient régulièrement des podiums nationaux et internationaux, sans oublier de qualifier des athlètes pour les Jeux Olympiques. Doté d'une capacité de formation et d'attractivité reconnue internationalement, le club organise également chaque année le prestigieux tournoi Denis Randon.

Il faut souligner plus généralement la richesse du tissu associatif et de l'offre de services induite, avec plus de 162 associations référencées dans les domaines les plus variés : sports, loisirs, culture, œuvres sociales, citoyenneté...

En 2017, l'association Terre Contact a engagé la création d'un centre social en partenariat étroit avec la commune, la CAF et le Département de l'Hérault. L'objectif est de consolider le tissu social autour d'activités et d'initiatives qui placent les habitants au cœur de la construction urbaine, en position d'agir sur leur quotidien et leur cadre de vie, dans une dynamique citoyenne.

| EQUIPEMENTS ET SERVICES | |
|---|---|
| Atouts | Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none"> La présence de toute la gamme de services d'un pôle urbain La vitalité du secteur éducatif et du secteur associatif | <ul style="list-style-type: none"> La fragilité du dispositif en matière d'urgence et de permanence des soins Des équipements sportifs insuffisants au regard des besoins |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> La mise en synergie des initiatives associatives L'optimisation de la géographie éducative Le regroupement des services publics en polarités fonctionnelles pour une meilleure synergie des actions et des services rendus Un club de très haut niveau : le Clermont Sports Haltérophilie. | <ul style="list-style-type: none"> Un épuisement des initiatives locales faute de lieux d'activité adaptés Le manque de réponses aux besoins nouveaux d'une population fragilisée Un risque de « fracture numérique » dans un contexte de dématérialisation des procédures |
| ENJEUX IDENTIFIES | |
| <ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès aux services publics de proximité, | |

- Renforcer l'offre de services sanitaires et sociaux,
- Développer les équipements supports de la vie sociale et associative.

Article 3 : Stratégie de développement et de valorisation

L'avenir de Clermont l'Hérault se dessine à l'horizon 2030.

La ville comptera alors près de 11 000 habitants, résultat d'une croissance démographique moyenne de 1,5 % par an. Sur les mêmes bases, Clermont l'Hérault et les communes limitrophes totaliseront près de 20 000 habitants dans un Pays Cœur d'Hérault de 100 000 habitants.

La période à venir sera guidée par la volonté d'inscrire cette croissance dans un projet de développement soutenable et équilibré, permettant de répondre aux enjeux suivants :

- la revitalisation du centre ancien, tant les espaces publics que le patrimoine bâti, avec la volonté de favoriser l'implantation des familles dans un environnement durable,
- de nouvelles manières de circuler à l'échelle du bourg-centre et des villages voisins, articulées sur la création d'un demi-échangeur autoroutier au nord de la ville,
- le renforcement des polarités sociales, éducatives, culturelles et sportives.

A cet effet, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme se déroulera en parallèle avec la rédaction du SCoT du Cœur d'Hérault, dans un souci de parfaite compatibilité, pour aboutir à un nouveau règlement communal d'urbanisme en 2019.

L'urbanisation de Clermont l'Hérault sera pensée pour :

- soutenir le dynamisme et la vitalité communale,
- valoriser l'environnement naturel et agricole,
- anticiper et maîtriser le développement urbain.

Au-delà du règlement d'urbanisme, le projet sera concrétisé par un ensemble d'actions, d'aménagements et d'équipements destinés à satisfaire les besoins d'une population en augmentation et en mouvement, tout en pérennisant le rôle de Clermont l'Hérault comme ville centre du Cœur d'Hérault.

La commune portera un programme d'investissements de l'ordre de 20 000 000 € d'ici 2030.

Ce programme d'investissement sera mis en œuvre autour des axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : faire du patrimoine naturel, urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville
- Axe 2 : accompagner la mutation du secteur situé au nord de la ville
- Axe 3 : faciliter les échanges entre Clermont l'Hérault et son bassin de vie

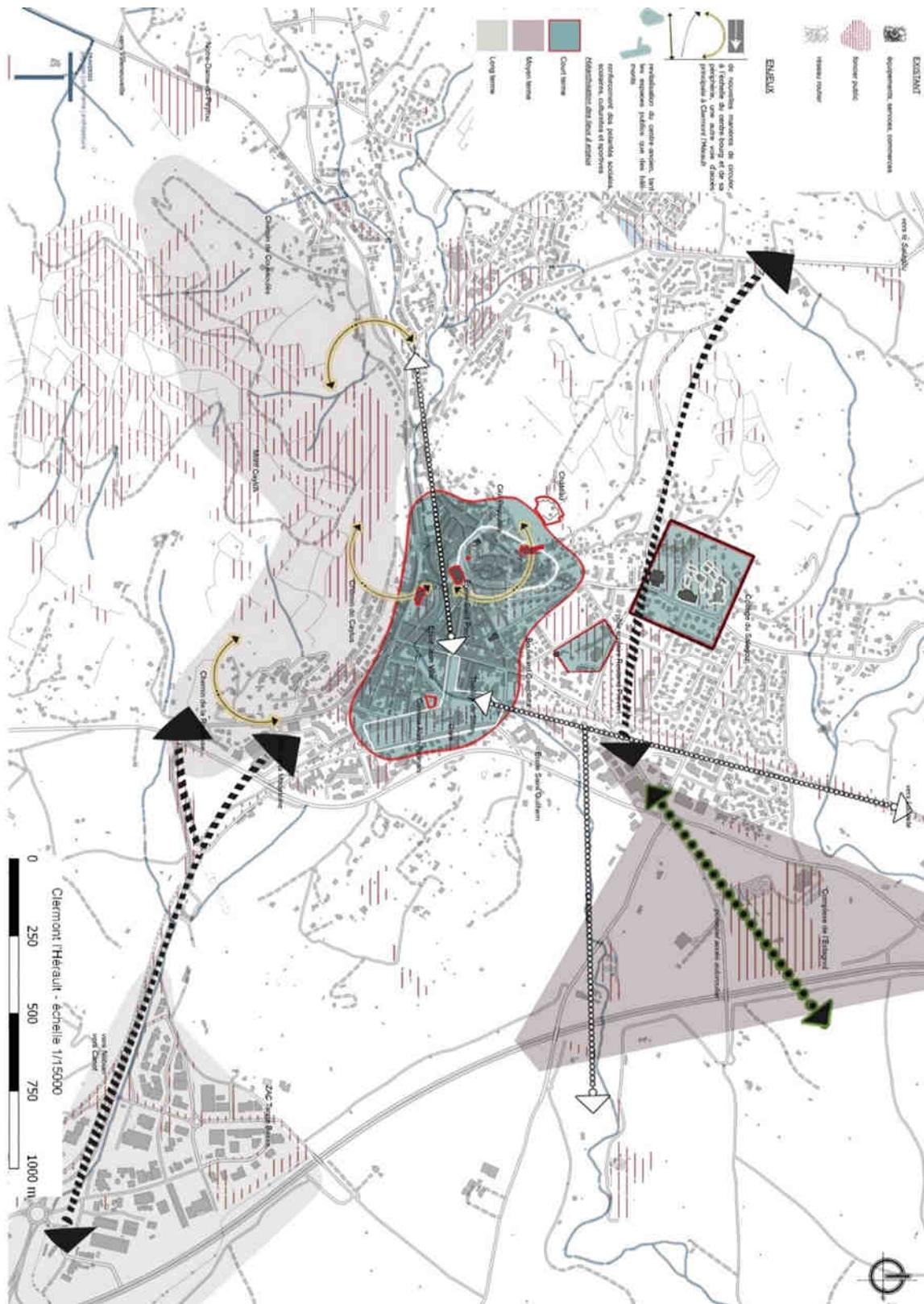
Ces trois axes seront travaillés de façon coordonnée et simultanée pour générer une véritable dynamique et mobiliser un partenariat tous azimuts : Etat, collectivités territoriales, opérateurs d'aménagement, organismes financiers, chambres consulaires, acteurs économiques, mais aussi associations et citoyens.

Une méthode de co construction sera privilégiée pour la conception et le suivi des opérations, en complément d'une gouvernance ouverte, associant tous les acteurs volontaires.

Les actions programmées seront guidées, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre et de façon constante, par la prise en compte des principes présentés ci-dessous :

- La mise en valeur des paysages urbains, naturels et agricoles qui font la particularité du territoire communal, dessiné par l'eau, le relief et l'activité humaine, sera systématiquement recherchée de manière à améliorer la qualité paysagère des espaces d'intervention.
- Le levier du développement touristique, autour de la destination d'excellence « Salagou - crique de Mourèze » (en voie d'obtenir le label grand site de France) et autour de l'œnotourisme, avec notamment le label « vignobles et découverte », sera mis en avant pour amplifier les effets économiques des différentes actions.
- Les principes du développement durables, notamment en matière de déplacements, d'architecture et d'aménagement urbain seront au fondement de la réflexion, de manière à promouvoir une gestion écoresponsable de la ville.

Clermont l'Hérault - Carte des enjeux



Source : Traverses

Article 4 : Le projet de développement et de valorisation

Les axes stratégiques sont déclinés comme suit :

| | |
|-----------------|---|
| AXE 1 | Faire du patrimoine naturel, urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville |
| Action 1 | Valoriser le patrimoine : <ul style="list-style-type: none">- 1.1 : création d'un site patrimonial remarquable- 1.2 : réhabilitation de la Chapelle des Pénitents- 1.3 : opération façades |
| Action 2 | Requalifier les espaces du cadre de vie : <ul style="list-style-type: none">- 2.1 : reconfiguration de l'Ilot d'Enoz- 2.2 : requalification des espaces publics et aménagement de liaisons douces en centre-ville- 2.3 : reconfiguration de l'Ilot Mairie |
| Action 3 | Soutenir le commerce en centre-ville |
| Action 4 | Restructurer l'offre de services : <ul style="list-style-type: none">- 4.1 : étude de programmation pour optimiser la gestion et l'occupation du patrimoine communal à usage de services publics et associatifs- 4.2 : transformation de l'école élémentaire Daudet en école primaire |
| Action 5 | Elargir et requalifier l'offre d'équipements culturels : <ul style="list-style-type: none">- 5.1 : création d'un pôle de services culturels dans l'ancien collège moderne de jeunes filles- 5.2 : réhabilitation du théâtre « le sillon » |
| AXE 2 | Accompagner la mutation du secteur situé au nord de la ville |
| Action 6 | Conforter de nouvelles polarités autour des établissements scolaires : <ul style="list-style-type: none">- 6.1 : développement du pôle scolaire Prévert / Rostand et des services associés- 6.2 : configuration du quartier du collège du Salagou |
| Action 7 | Renforcer l'offre d'équipements sportifs : <ul style="list-style-type: none">- 7.1 : réfection du sol du gymnase municipal Rebichon- 7.2 : extension du gymnase municipal Rebichon - Salle d'haltérophilie et de musculation |
| AXE 3 | Faciliter les échanges entre Clermont l'Hérault et son bassin de vie |
| Action 8 | Etudier la mobilité sur le bassin de vie de Clermont l'Hérault |
| Action 9 | Configurer et aménager l'esplanade de la gare |

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2018/2019 - 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du Pays Cœur d'Hérault.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets décrits dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires

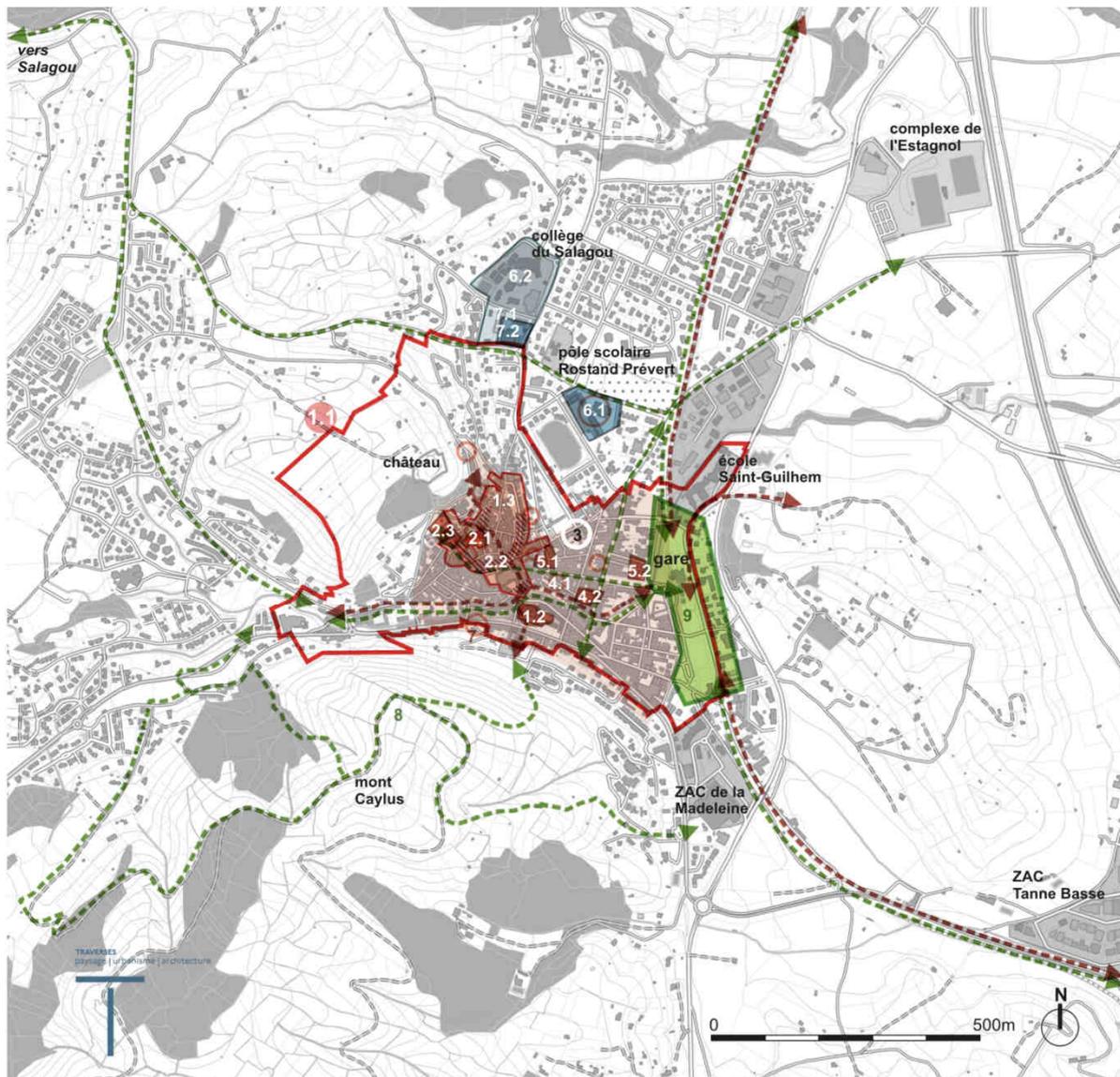
du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

RECAPITULATIF DES PROJETS INSCRITS DANS LE CADRE DU CONTRAT BOURG CENTRE
(Détail par axe stratégique et par phase de réalisation)

| | PROJETS / PHASES | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------|--|------|------|------|------|
| AXE 1 | Faire du patrimoine naturel, urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville | | | | |
| Action 1 | Valoriser le patrimoine : <ul style="list-style-type: none"> - 1.1 : création d'un site patrimonial remarquable - 1.2 : réhabilitation de la Chapelle des Pénitents - 1.3 : opération façades | | X | X | X |
| Action 2 | Requalifier les espaces du cadre de vie : <ul style="list-style-type: none"> - 2.1 : reconfiguration de l'Ilot d'Enoz - 2.2 : requalification des espaces publics et aménagement de liaisons douces en centre-ville - 2.3 : reconfiguration de l'Ilot Mairie | X | X | X | X |
| Action 3 | Soutenir le commerce en centre-ville | | X | X | X |
| Action 4 | Restructurer l'offre de services : <ul style="list-style-type: none"> - 4.1 : étude de programmation pour optimiser la gestion et l'occupation du patrimoine communal à usage de services publics et associatifs - 4.2 : transformation de l'école élémentaire Daudet en école primaire | X | X | X | |
| Action 5 | Elargir et requalifier l'offre d'équipements culturels : <ul style="list-style-type: none"> - 5.1 : création d'un pôle de services culturels dans l'ancien collège moderne de jeunes filles - 5.2 : réhabilitation du théâtre « le sillon » | | X | X | X |
| AXE 2 | Accompagner la mutation du secteur situé au nord de la ville | | | | |
| Action 6 | Conforter de nouvelles polarités autour des établissements scolaires : <ul style="list-style-type: none"> - 6.1 : développement du pôle scolaire Prévert - Rostand et des services associés - 6.2 : configuration du quartier du collège du Salagou | | X | X | X |
| Action 7 | Renforcer l'offre d'équipements sportifs : <ul style="list-style-type: none"> - 7.1 : réfection du sol du gymnase municipal Rebichon - 7.2 : extension du gymnase municipal Rebichon – Salle d'haltérophilie et de musculation | X | X | | |
| AXE 3 | Faciliter les échanges entre Clermont l'Hérault et son bassin de vie | | | | |
| Action 8 | Etudier la mobilité sur le bassin de vie de Clermont l'Hérault | | X | X | |

| | | | | | |
|----------|---|---|---|---|---|
| Action 9 | Configurer et aménager l'esplanade de la gare | X | X | X | X |
|----------|---|---|---|---|---|

Clermont l'Hérault – Carte des projets



Structuration des projets autour de 3 axes stratégiques de développement

- axe 1 faire du patrimoine naturel, urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville**
- action 1 **valoriser le patrimoine :**
 1.1 : création d'un secteur patrimonial remarquable
 1.2 : réhabilitation de la Chapelle des Pénitents
 1.3 : opération façades
- action 2 **requalifier les espaces du cadre de vie :**
 2.1 : reconfiguration de l'Ilot d'Enoz
 2.2 : requalification des espaces publics et aménagement de liaisons douces en centre-ville
 2.3 : reconfiguration de l'Ilot Mairie
- action 3 **soutenir le commerce en centre-ville**
- action 4 **restructurer l'offre de services :**
 4.1 : étude de programmation pour optimiser la gestion et l'occupation du patrimoine communal à usage de service public
 4.2 : transformation de l'école élémentaire Daudet en école primaire
- action 5 **élargir et requalifier l'offre d'équipements culturels :**
 5.1 : création d'un pôle de services culturels dans l'ancien collège moderne de jeunes filles
 5.2 : réhabilitation du théâtre « le sillon »
- axe 2 accompagner la mutation du secteur situé au nord de la ville**
- action 6 **conforter de nouvelles polarités autour des établissements scolaires :**
 6.1 : développement du pôle scolaire Prévert / Rostand et des services associés
 6.2 : configuration du quartier du collège du Salagou et des services associés
- action 7 **renforcer l'offre d'équipements sportifs :**
 7.1 : réfection du sol du gymnase municipal Rebichon
 7.2 : extension de la salle d'haltérophilie
- axe 3 faciliter les échanges entre Clermont l'Hérault et son bassin de vie**
- action 8 étudier la mobilité sur le bassin de vie de Clermont l'Hérault
- action 9 configurer et aménager l'esplanade de la gare

Source : Traverses

Axe 1 : faire du patrimoine naturel, urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville

Le centre-ville présente aujourd'hui encore une trame urbaine caractéristique des périodes successives de l'histoire locale, avec une empreinte marquée du moyen-âge et du 19^{ème} siècle. Cette trame est rehaussée de monuments historiques protégés, d'espaces publics et naturels enchâssés dans le tissu urbain et constituant autant de respirations et de perspectives singulières.

L'héritage urbain construit une identité de ville-carrefour sur des axes de circulation de premier plan, une tradition de pôle commercial, tout à la fois vecteurs de reconnaissance et de socialisation pour les habitants et promesses de villégiature appréciable pour les visiteurs.

Cette configuration souligne les atouts potentiels d'habiter en centre-ville : la proximité des activités économiques, des commerces et des services permet de dessiner une ville praticable à pied, un cadre de vie durable.

Aussi, le patrimoine urbain et historique de Clermont l'Hérault sera positionné comme moteur d'une véritable reconquête du cœur de ville dans ses principales dimensions, autour des priorités suivantes :

- **valoriser le patrimoine bâti et historique**

Les monuments historiques protégés en cœur de ville dessinent un parcours de visite cohérent et attractif, depuis la Chapelle des Pénitents en traversée de ville jusqu'au château féodal situé au sommet du Puech Castel.

La valorisation de ces édifices et du petit patrimoine urbain dans le cadre d'un parcours de découverte permettra d'orienter vers le cœur de ville une partie des visiteurs en route vers Villeneuve, le cirque de Mourèze et le lac du Salagou, destinations touristiques majeures à l'échelle du département.

Cette valorisation sera facilitée et encadrée par la création d'un site patrimonial remarquable, dans l'idée de promouvoir une requalification harmonieuse du centre ancien, respectueuse des ambiances architecturales et historiques.

La Chapelle des Pénitents, voisine du lycée René Gosse récemment modernisé, sera l'objet d'une première réhabilitation pour en faire une véritable vitrine du cœur de ville sur l'axe touristique que constitue la route départementale 908 en traversée de Clermont l'Hérault.

Une opération façades sera engagée pour inciter les particuliers à valoriser leur patrimoine, avec un impact direct sur la perception des ambiances urbaines en cœur de ville.

- **requalifier les espaces du cadre de vie**

Le bâti à usage d'habitation est le premier maillon du cadre de vie, le plus intime. A ce titre, un effort considérable doit être déployé pour réunir les caractéristiques contemporaines de mixité, de fonctionnalité et de confort dans un cadre bâti existant, contraint et souvent dégradé.

Une étude sera donc engagée fin 2018 pour amorcer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat / Rénovation Urbaine (OPAH/RU), voire déployer les outils plus autoritaires de lutte contre l'habitat indigne (de type RHI / THIRORI).

Un large travail de mobilisation, tourné notamment vers les propriétaires particuliers, pourra ainsi être engagé dans le cadre des politiques d'aide à la pierre, autour de la résorption de la vacance et de l'adaptation des logements aux besoins actuels : espace, lumière, accessibilité, espaces extérieurs, protection de la vie privée...

Pour montrer l'exemple, la commune réalisera la reconfiguration de l'Ilot d'Enoz, ensemble immobilier fortement dégradé et en partie démolé situé derrière la Mairie, qui conjugue les préoccupations d'espace public, de stationnement, de logement et de qualité urbaine.

Les espaces publics sont les premiers lieux de rencontre et d'activités en ville, conjuguant les enjeux urbains et sociaux à travers des usages d'une grande variété. Ils sont en quelque sorte la vitrine de la ville, ce qui se donne à voir en premier au visiteur. A ce titre, ils doivent refléter l'attractivité et le dynamisme de la ville.

Le stationnement des voitures a pris une importance excessive ; il faut aujourd'hui redonner place aux personnes et à la dimension citoyenne de l'espace public, renouer avec une certaine délicatesse urbaine, une « plaisance de voisinage ».

Ainsi, les places du Planol (chapelet de places épousant la courbe des anciens remparts), la place du Radical et la place Saint Paul seront réaménagées en tenant compte de la trame urbaine héritée, des besoins des habitants, et des usages communs à développer (marché du mercredi notamment), voire à inventer. La conception des aménagements fera l'objet d'une démarche de co-construction avec la population et les usagers réguliers de ces espaces.

Les espaces publics seront reliés entre eux par des voies douces connectées aux zones d'habitat et d'activités. En particulier, le lit bétonné du Rhône sera reconfiguré en lien cyclable paysager mettant en scène les sites historiques de production drapière, tandis que l'ancienne voie ferrée sera aménagée pour les déplacements doux.

En parallèle, les poches de stationnement proches du centre-ville seront optimisées pour l'usage résidentiel, alors que des aires de stationnement plus importantes seront développées aux principales entrées de ville pour canaliser les visiteurs dans le cadre des axes 2 et 3.

L'îlot mairie, voisin de l'îlot d'Enoz, sera reconfiguré en pôle de services administratifs et sociaux, sorte de guichet unique assis sur un accueil mutualisé pour accéder aux différentes démarches, formalités, et prestations sociales.

- **soutenir le commerce de centre-ville**

Le commerce de centre-ville reste un élément fort de vitalité et de lien social. La trame urbaine agit à la fois comme contrainte dans l'adaptation du foncier commercial, et comme facteur de cohérence fonctionnelle qui facilite le repérage de l'offre en centre-ville selon un linéaire à consolider, voire à étendre.

Si le commerce résiste relativement bien à l'attraction des zones périphériques et aux nouveaux comportements de consommation, des actions de confortation doivent être conduites dans le cadre d'un partenariat entre les commerçants eux-mêmes, notamment via leur association et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, la Communauté de Communes du Clermontois et la Commune.

Une action de soutien au commerce local sera déployée sous pilotage communautaire : veille sur les projets commerciaux à « rabattre » vers le centre-ville et l'axe Madeleine – les Prés, aides aux loyers et à la mise en conformité, charte des vitrines et enseignes commerciales élaborée en concertation...

- **restructurer l'offre de services**

La présence de services publics et associatifs structurants en centre-ville – mairie, bibliothèque, école de musique, services scolaires et périscolaires, centre social... – est un élément d'activité et d'attractivité essentiel qui contribue à consolider le tissu social, à intégrer dans la mixité. Pour autant, le patrimoine affecté à ces services ne permet pas en l'état de faire face aux évolutions des besoins des usagers.

Une étude pour optimiser la gestion et l'occupation du patrimoine bâti communal à usage de services publics ou associatifs sera réalisée dès 2018, dans l'objectif de conforter et de développer les polarités de services en centre-ville par un repositionnement programmé de l'offre scolaire, culturelle, sociale et administrative.

Concernant en particulier les polarités scolaires, la transformation de l'école élémentaire Alphonse Daudet en école primaire sera engagée pour amorcer la transformation en pôle culturel de l'ancien collège moderne de jeunes filles, notoirement sous-occupé, affecté à l'école maternelle Jean Vilar, au restaurant et au service scolaires. La réorganisation des polarités scolaires se poursuivra autour des écoles Prévert et Rostand dans le cadre de l'axe 2.

- **élargir et requalifier l'offre d'équipement culturel**

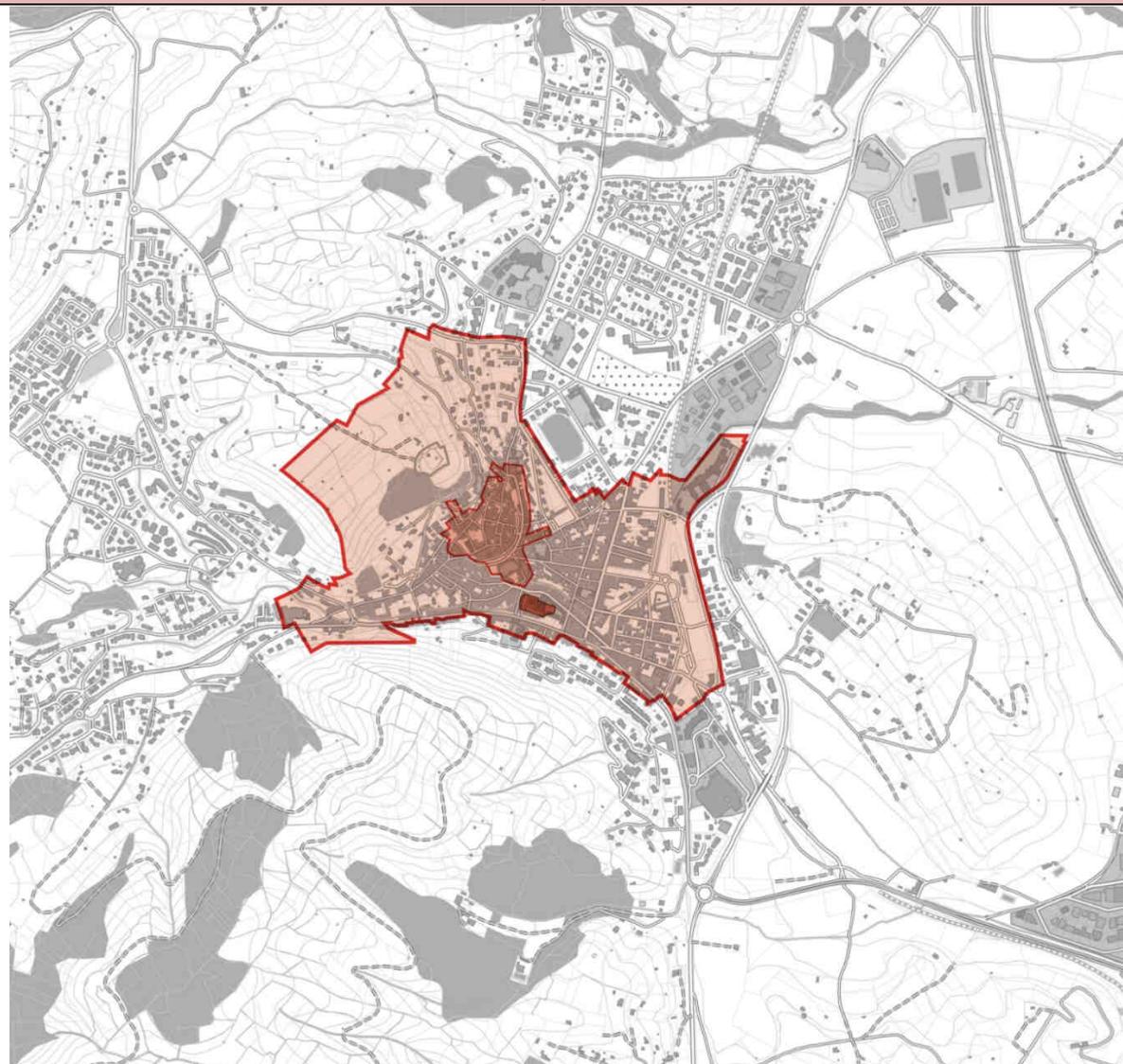
Situé dans la rue René Gosse, au cœur du linéaire commercial, l'ensemble immobilier formé par l'« ancien collège moderne de jeunes filles » aujourd'hui affecté au fonctionnement de l'école Vilar et du restaurant scolaire municipal sera réaménagé en pôle socio culturel réunissant médiathèque, école de musique, maison des associations et espace de coworking, véritable moteur d'activité et de synergie en cœur de ville.

Enfin, le théâtre « le Sillon », positionné sur les allées Salengro, voisin de plusieurs restaurants en vue, fera l'objet d'une modernisation profonde à hauteur du rôle structurant que joue cet équipement dans le dispositif culturel communautaire.

| | |
|-----------------|--|
| AXE 1 | Faire du patrimoine naturel, urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville |
| Action 1 | Valoriser le patrimoine : <ul style="list-style-type: none"> - 1.1 : création d'un site patrimonial remarquable - 1.2 : réhabilitation de la Chapelle des Pénitents - 1.3 : opération façades |
| Action 2 | Requalifier les espaces du cadre de vie : <ul style="list-style-type: none"> - 2.1 : reconfiguration de l'Ilot d'Enoz - 2.2 : requalification des espaces publics et aménagement de liaisons douces en centre-ville - 2.3 : reconfiguration de l'Ilot Mairie |
| Action 3 | Soutenir le commerce en centre-ville |
| Action 4 | Restructurer l'offre de services : <ul style="list-style-type: none"> - 4.1 : étude de programmation pour optimiser la gestion et l'occupation du patrimoine communal à usage de services publics et associatifs - 4.2 : transformation de l'école élémentaire Daudet en école primaire |
| Action 5 | Elargir et requalifier l'offre d'équipements culturels : <ul style="list-style-type: none"> - 5.1 : création d'un pôle de services culturels dans l'ancien collège moderne de jeunes filles - 5.2 : réhabilitation du théâtre « le sillon » |

| | | | | |
|---|---|-------------|-------------|--|
| AXE 1 | FAIRE DU PATRIMOINE NATUREL, URBAIN ET HISTORIQUE LE MOTEUR DE RECONQUETE DU CŒUR DE VILLE | | | |
| Action 1 | Valoriser le patrimoine | | | |
| Phasage de réalisation | | | | |
| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | |
| | X | X | X | |
| OBJECTIFS STRATEGIQUES | | | | |
| <p>Il s'agit de développer l'attractivité du centre ancien par la valorisation du patrimoine urbain et historique autour des actions phares suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La création d'un site patrimonial remarquable pour une meilleure prise en compte des qualités patrimoniales et paysagères du cœur de ville par un resserrement des contrôles et une incitation financière à réinvestir sur des bâtiments délaissés. ▪ La réhabilitation de la Chapelle des pénitents, vitrine de la traversée de Clermont l'Hérault, point d'attraction sur les voies touristiques vers le lac du Salagou et Villeneuveville. ▪ L'opération façades pour mettre en valeur la qualité architecturale, urbaine et environnementale (amélioration thermique) du patrimoine bâti du centre-ville. <p>La valorisation du patrimoine en cœur de ville sera articulée avec les outils d'amélioration de l'habitat et la requalification des espaces publics.</p> | | | | |

SITUATION/LOCALISATION



Source : Traverses

CONTEXTE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Projet1.1 : création d'un Site Patrimonial Remarquable

Le bâti ancien médiéval forme l'ensemble du noyau historique de Clermont l'Hérault.

De facture riche ou modeste, ce bâti est organisé en demi-cercle au pied du château. Ces maisons de village varient de 2 à 3 niveaux et occupent pour la plupart d'entre elles la totalité de la parcelle couvrant la totalité de l'îlot, offrant dans certains cas une seconde façade.

La qualité architecturale du centre ancien est reconnue et elle est protégée par les périmètres de gestion des monuments historiques classés ou inscrits. L'avis de l'ABF est obligatoire dans le centre ancien.



Le projet de création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) a reçu un avis favorable du conseil municipal en date du 25 janvier 2018.

La commune a la volonté d'aller plus loin avec la mise en place d'un site patrimonial remarquable (SPR), périmètre dans lequel la conservation, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur des immeubles présentent un intérêt public.

Dans ce périmètre, les travaux sont soumis à autorisation préalable après avis conforme de l'architecte des bâtiments de France(ABF), garant du respect du patrimoine, de l'architecture, du paysage naturel ou urbain, de la qualité des constructions et de leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant ainsi que du respect des règles du plan de gestion applicables au SPR.

L'accord de l'ABF peut être assorti de prescriptions afin que le projet ne porte pas atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du site patrimonial remarquable.

Par ailleurs, les travaux de restauration engagés dans le périmètre du SPR sont éligibles au dispositif Malraux de réduction d'impôt, ce qui représente une incitation forte à réinvestir sur le bâti ancien.

Concrètement, l'action consiste à réaliser une étude pour réunir les éléments nécessaires à la création d'un SPR :

- produire une proposition argumentée de périmètre et de prescriptions de gestion,
- accompagner la commune dans la procédure de classement : passage devant la commission du patrimoine et de l'architecture, enquête publique...
- préparer le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

Calendrier :

Démarrage de l'étude en 2019

Cout estimé :

40 000 € HT

Maître d'ouvrage :

Commune de Clermont l'Hérault

Partenaires potentiellement concernés :

Fondation du Patrimoine

Partenaires techniques :

SDAP de l'Hérault

CAUE 34

Pays Cœur d'Hérault

Partenaires financiers :

Europe (LEADER)

Etat

Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Département de l'Hérault

Communauté de communes du Clermontais

Projet 1.2 : Réhabilitation de la Chapelle des Pénitents

La chapelle des Pénitents est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 16 janvier 1939.

C'est l'un des vingt établissements fondés par une bulle du pape Jean XXII en date du 14 février 1317.

La construction de l'église débuta en 1321, se poursuivit jusqu'au XV^{ème} siècle et ne fut jamais achevée. Comprise à l'origine dans un ensemble bâti au sein duquel se trouve aujourd'hui le lycée René Gosse, sa superficie est de 1 300 m².

De style gothique méridional, elle offre une grande simplicité de plan, de structure et de décoration : nef unique très large, pas de transept, six chapelles latérales.



Attenante au Lycée René Gosse, la chapelle est aujourd'hui un bâtiment municipal polyvalent, l'Espace des Pénitents, lieu de manifestations culturelles et festives, d'expositions... Elle sert occasionnellement à la distribution des livres et accueille parfois les cours d'éducation physique et sportive en cas d'intempéries.

La réhabilitation de la Chapelle des Pénitents doit faire de cet édifice remarquable une véritable vitrine du cœur de ville sur l'axe touristique que constitue la route départementale 908 en traversée de Clermont l'Hérault, vers Villeneuve, Bédarieux et le lac du Salagou.

La chapelle des Pénitents deviendra ainsi un point d'accroche situé en partie basse du parcours de découverte patrimoniale, le point haut étant le château des Guilhem. Sa vocation à accueillir des événements festifs et culturels s'en trouvera renforcée.

Les travaux porteront sur la réfection de la couverture, des façades, la mise en sécurité et en accessibilité du bâtiment et l'aménagement des abords, à partir du travail d'un architecte du patrimoine et en lien avec la récente extension du lycée René Gosse.

Une attention particulière sera aussi portée sur les aspects acoustiques et thermiques afin de permettre à cet espace de devenir un lieu d'expression culturel et social.

Calendrier :

Maitrise d'œuvre et première tranche de travaux en 2019

Cout estimé :

500 000 € HT

Maître d'ouvrage :

Commune de Clermont l'Hérault

Partenaires potentiellement concernés :

Fondation du Patrimoine

Partenaires techniques:

SDAP de l'Hérault

CAUE 34

Pays Cœur d'Hérault

Partenaires financiers :

Europe (LEADER)

Etat

Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Département de l'Hérault

Communauté de communes du Clermontais

Projet 1.3 : Opération façades

De facture riche ou modeste, le bâti ancien en centre-ville est organisé en demi-cercle au pied du château. Ces maisons de village varient de 2 à 3 niveaux et occupent pour la plupart d'entre elles la totalité de la parcelle couvrant la totalité de l'îlot et offrant dans certains cas une seconde façade.

De nombreuses façades du centre ancien ont un niveau de dégradation important au niveau de la maçonnerie, des menuiseries, de la zinguerie...

L'emploi de matériaux non adaptés (enduits ciments et enduits projetés, les menuiseries PVC, les volets de commerce...), les terrasses dites « tropéziennes » en matériaux de récupération ou parpaings non enduits contribuent à dénaturer le caractère des façades.

L'ensemble de ces interventions enlève toute singularité au bâti initial et nuit à l'aspect visuel général de l'îlot en s'affranchissant souvent du respect des volumes et compositions initiales des constructions.

Le lancement d'une opération façades permettra de soutenir les propriétaires désireux de s'engager dans l'amélioration de leur patrimoine et de qualifier leur bien en harmonie avec les caractéristiques de l'îlot urbain.

Cette opération s'appuiera sur une procédure d'aide financière et d'accompagnement des propriétaires intéressés dans le périmètre et les conditions d'éligibilité définies.

Calendrier :

Démarrage en 2019, poursuite en 2020 et 2021

Cout estimé :

100 000 € de fonds communal pour subvention des projets sur trois ans

5 000 € HT pour la rédaction du cahier des prescriptions par architecte urbaniste

1 000 € HT par dossier pour suivi par architecte urbaniste, pour 30 à 40 dossiers

Maître d'ouvrage :

Commune de Clermont l'Hérault

Partenaires potentiellement concernés :

Fondation du Patrimoine

Partenaires techniques:

SDAP de l'Hérault

CAUE 34

Pays Cœur d'Hérault



Partenaires financiers :

Etat
Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
Département de l'Hérault
Communauté de communes du Clermontais

Illustrations :

Site patrimonial remarquable :



Réhabilitation de la Chapelle des Pénitents



Opération façades :



EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

Site patrimonial remarquable :

Dans le cadre de la commission locale du SPR : recensement et analyse des travaux réalisés dans le périmètre au regard des prescriptions définies.

Réhabilitation de la Chapelle des Pénitents :

Embellissement de la traversée de ville.

Mesure de la fréquentation de l'édifice et du secteur.

Opération façades :

Dans le cadre de la commission d'attribution :

- Recensement des dossiers de demande
- Suivi du nombre de dossiers, du type et du cout des travaux, du montant des subventions...
- Evaluation qualitative de l'impact visuel des interventions.

| | | | | |
|---|---|-------------|-------------|--|
| AXE 1 | FAIRE DU PATRIMOINE NATUREL, URBAIN ET HISTORIQUE LE MOTEUR DE RECONQUETE DU CŒUR DE VILLE | | | |
| Action 2 | Requalifier les espaces du cadre de vie | | | |
| Phasage de réalisation | | | | |
| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | |
| X | X | X | X | |
| OBJECTIFS STRATEGIQUES | | | | |
| <p>La profondeur des cicatrices infligées au tissu urbain impose aujourd’hui d’intervenir à partir d’une vision élargie, prenant en compte les îlots dans leur ensemble et leur articulation avec les espaces urbains voisins, les voies de communication, les commerces et les services du centre ville...</p> <p>Dans ce quartier, la requalification du cadre de vie passe par la reconfiguration globale de certains îlots emblématiques et la reprise en profondeur des espaces publics qui les desservent.</p> <p>Afin de renforcer l’attractivité résidentielle du centre-ville, le maintien voire le développement d’une économie de proximité et la dynamique sociale favorisant l’implication des habitants dans la valorisation de leur cadre de vie, les actions envisagées portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La reconfiguration de l’îlot d’Enoz, en partie démoli et fortement dégradé, ayant valeur d’exemple dans la qualification d’un espace urbain alliant habitabilité, fonctionnalité et convivialité. ▪ La requalification des espaces publics et l’aménagement de liaisons douces en centre-ville, reliant dans une continuité esthétique et fonctionnelle les lieux d’habitation aux lieux d’activités. ▪ La reconfiguration de l’îlot Mairie pour conforter une polarité de services publics en centre-ville dans un Hôtel de Ville optimisé et mis en valeur. | | | | |

SITUATION/LOCALISATION



Source : Traverses

CONTEXTE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Projet 2.1 : reconfiguration de l'Ilot d'Enoz

Le centre ancien est constitué d'un cœur historique médiéval accroché au château et d'une 1ère couronne formée dès le moyen âge et ultérieure, hors remparts, accrochée à l'église, à la route de Bédarieux et au Rhône.

La vacance des logements y est fortement caractérisée : 15,5% de vacance totale (FILOCOM données 2013) et 25,6% de vacance dans les logements antérieurs à 1915 qui constituent très majoritairement le centre historique de la ville.

A cette vacance nuisible au dynamisme urbain, se rajoute l'état fortement dégradé de ce bâti : 47,4% des logements sont classés en catégorie foncières 6 à 8.



L'îlot d'Enoz est au cœur du centre historique, proche des services et des commerces, distribué par un maillage de rues anciennes étroites, entouré de bâtis très anciens inclus au périmètre de l'opération façade et de l'opération OPAH-RU du projet urbain de Clermont l'Hérault. Il fait face à des espaces publics requalifiés ou qui le seront dans le cadre du projet urbain (place du Radical).

La reconfiguration de l'îlot d'Enoz a pour objectifs de reconstituer des continuités bâties qualitatives dans un tissu urbain fortement dégradé, partiellement démoli, et de dessiner des espaces publics fonctionnels et esthétiques, tout en créant un nombre raisonnable de logements.

Ce projet contribuera ainsi à diversifier l'offre résidentielle dans le centre historique par des logements adaptés aux aspirations actuelles des habitants (lumière, confort thermique, vues, espaces extérieurs privatifs, accessibilité, proximité des commerces et services...). La Commune est à ce jour propriétaire d'une partie importante des emprises concernées.

La programmation porte sur une dizaine de logements en promotion immobilière, soit environ 650 m² de surface de plancher, des jardins intérieurs d'îlot, un espace public de 800 m², des places de stationnement et une voie traversante, reliant la rue d'Enoz à la rue Fontaine de la Ville.

L'intervention communale consistera à assumer les travaux de mise en état de l'emprise foncière en vue de son aménagement final par un promoteur.

Calendrier :

Démarrage en 2019, poursuite en 2020 et 2021

Cout estimé :

525 890 € HT pour mise en état de l'emprise foncière

Recette attendue à hauteur de 227 500 € par cession de l'emprise foncière libérée

Solde à financer de 298 390 €.

Maître d'ouvrage :

Commune de Clermont l'Hérault

Partenaires potentiellement concernés :

Etablissement public foncier, promoteur

Partenaires techniques :

SDAP de l'Hérault, CAUE 34

Communauté de Communes du Clermontais, Syndicat Centre Hérault

Partenaires financiers :

Etat

Département de l'Hérault

Projet 2.2 : requalification des espaces publics et aménagement de liaisons douces en centre-ville

La ville ancienne est bâtie sur une morphologie médiévale avec des rues très étroites, des passages sous porche, des micro places... Ainsi, le centre ancien est davantage fait pour le piéton que pour la voiture.

Or, le centre-ville est envahi par le stationnement, diminuant fortement sa qualité patrimoniale, piétonne et touristique.

La requalification des espaces publics doit d'abord s'appuyer sur la requalification des places qui structurent la trame urbaine, en priorité les places du Planol, la place du radical et la place Saint-Paul.



Il s'agit ensuite de les relier entre eux à travers des liaisons douces.

Les places du Planol se situent à l'articulation du Rhône, du centre historique (espace médiéval), de la ville du XIX^{ème} et de l'église St-Paul dont la place a été requalifiée récemment en espace piéton.

Le Planol est une continuité des places Commandant Paul Demarne, République, Victoire et Bataillon de l'Hérault qui se caractérisent par une topographie (murets et escaliers) et des alignements de platanes. Cinq

rues et passages transversaux irriguent ces places.

Elles forment un demi-cercle qui les met en scène. De ce fait elles ont un fort potentiel d'espace piétonnier, d'échanges et de rencontres. Elles concentrent l'activité commerciale et de service du centre ancien et sont le lieu d'un marché hebdomadaire de grande ampleur et de bonne renommée.

La place du Radical est une place triangulaire ceinturée de bâtis anciens et de rues très étroites. Elle se caractérise par une morphologie en terrasse surplombant la rue de la fontaine de la ville, topographie qui permet des perspectives sur la rue Raspail débouchant sur la place de la République et sa colonne XIXème ainsi que sur l'îlot d'Enoz en pleine restructuration.

La place Saint-Paul est une place triangulaire dont la forme s'appuie sur celle de l'ancien cimetière, ceinturée par 2 chemins d'accès aux remparts. Elle est actuellement cernée de bâtis anciens et de rues très étroites comprenant un pont sur le Rhône et se prolonge par la place Balestier, espace d'accès arrière au lycée René Gosse. Elle se caractérise par un bâti de belle facture dont la maison « Guerre », présentant sur cette place une très belle façade mais en mauvais état. C'est une des entrées sur l'hypercentre.

Toutes ces places sont aujourd'hui saturées par le stationnement des véhicules au point de compromettre les usages traditionnels supports de lien social.

Dans cette volonté de requalifier ces espaces publics, il est inclus l'aménagement du lit du Rhône en voie cyclable, avec des accès positionnés aux endroits stratégiques en cœur de ville. Il s'agit d'étudier la faisabilité d'ouvrir le Rhône aux mobilités douces dans sa partie endiguée et de créer dans le lit du cours d'eau de nouveaux accès pour les piétons et cyclistes. Le tracé du Rhône offre une liaison idéale entre les quartiers Est, le centre-ville, les établissements scolaires et la gare routière.

Il est également inclus l'aménagement de l'ancienne voie ferrée en circulation piétonne afin de relier la zone des Tannes Basses au secteur nord de la commune en passant par le parking de la gare. Le projet est l'occasion de recréer du lien entre les espaces naturels et agricoles avec les espaces urbanisés. L'articulation ville et campagne doit être soignée. Ainsi, les aménagements s'attachent à définir de nouvelles limites d'urbanisation apaisées, offrant davantage de place à la végétation et aux variations paysagères en transition.

Sur le plan opérationnel, il est prévu de réaliser les études et travaux comme suit :

- Les places constituant le Planol seront réaménagées selon les principes suivants :
 - la place Commandant Paul Demarne dédiée aux piétons et aux terrasses des commerces, accueillant le marché,
 - la place de la République réservée en partie aux piétons et marché uniquement et une 2ème partie acceptant des stationnements pour riverains,
 - la place du bataillon de l'Hérault et la place de la Victoire améliorées et restructurées, tout en différenciant les usages piétons du stationnement.
- La place du Radical réaménagée selon les principes suivants :
 - une place dédiée aux piétons et aux enfants du quartier, pouvant accueillir des évènements type foire aux artistes, avec un stationnement limité, autorisant l'accès aux garages des rez-de-chaussée,
 - une place qui offre des perspectives sur le bâti environnant, qui met en valeur sa topographie et ses éléments patrimoniaux : escaliers, garde-corps, fontaines...
- La place Saint-Paul sera réaménagée selon les principes suivants :
 - une place dédiée aux piétons, sans stationnement dans la journée moyennant un contrôle d'accès,
 - une place circulée en zone 20km/h en espace partagé avec les piétons : pas de trottoir délimité, les piétons sont partout,
 - une place St Paul remise à neuf tout en conservant son concept qui offre des vues et perspectives sur le Rhône et les rues qui s'y croisent, en mettant en valeur le jardin arrière de l'église ainsi que les belles façades bâties, les vues sur le Rhône.
- L'aménagement de voies douces, notamment dans le lit du Rhône et sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée, sera réalisé conjointement pour offrir des alternatives de mobilité au stationnement en devant de porte, nécessairement limité par la nouvelle configuration des places.

Calendrier :

Démarrage en 2018, réalisation phasée jusqu'en 2021 inclus

Cout estimé :

| Requalification des espaces publics | Surface | Montant HT, études et travaux |
|--|-----------------------------|--------------------------------------|
| Place Commandant Paul Demarne | 2500 m ² | 620 000 € HT |
| Place de la République | 3000 m ² | 800 000 € HT |
| Places de la victoire et du bataillon de l'Hérault | 2310 m ² | 300 000 € HT |
| Place du radical | 2500 m ² | 390 000 € HT |
| Place Saint –Paul | 1 550 m ² | 255 000 € HT |
| TOTAL | 11 860 m² | 2 365 000 € HT |
| Création de mobilités douces | | Montant HT, études et travaux |
| Travaux liés au plan vélo (études et travaux, y compris lit du Rhône) | | 212 000 € HT |
| Travaux liés au plan piéton (études et travaux, y compris voie ferrée) | | 415 000 € HT |
| TOTAL | | 627 000 € HT |

Maître d'ouvrage :

Commune de Clermont l'Hérault

Partenaires potentiellement concernés :

Riverains, commerçants forains et sédentaires, promoteurs d'événements culturels

Partenaires techniques :

SDAP de l'Hérault

CAUE 34

Communauté de Communes du Clermontais

Syndicat Centre Hérault

Partenaires financiers :

Etat

Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Département de l'Hérault

Projet 2.3 : reconfiguration de l'ilot Mairie

L'ensemble immobilier de l'îlot Mairie est composé de trois bâtiments juxtaposés et partiellement communiquant entre eux.

Les deux des bâtiments (A et B) hébergent les services administratifs municipaux ainsi que le service à la population situé en rez-de-chaussée. La seule communication entre ces deux bâtiments réside au niveau du 1^{er} étage.

Le troisième bâtiment (C) héberge au rez-de-chaussée les associations d'anciens combattants. Il n'y pas de communication avec les deux autres bâtiments.

Les 3 bâtiments disposent de 2 étages et de combles dont une partie située dans le bâtiment A est aménagée pour l'entreposage des archives. Le défaut de circulation intérieure entre les bâtiments complique l'organisation spatiale des services, en n'offrant que peu de fonctionnalité ne permet pas le déploiement d'un service public moderne adapté aux besoins et attentes de la population.

En termes d'environnement durable, les performances des bâtis ne répondent pas aux normes en vigueur. Il en est de même sur le plan de l'accessibilité.

L'intervention sur le bâtiment avec une approche globale doit répondre à une volonté d'optimisation des espaces en apportant fonctionnalités et cohérence dans l'organisation des services, dédiés à l'administration et à la population, tout en soutenant une amélioration de la performance énergétique et le respect des normes d'accessibilité.



L'opération consiste à concevoir et réaliser les travaux sur l'îlot Mairie afin de :

- réorganiser les accès de l'Hôtel de Ville en prenant en compte les personnes à mobilité réduite.
- réorganiser l'aménagement du service à la population, situé au rez-de-chaussée du bâtiment, afin d'améliorer la qualité d'accueil de l'ensemble des usagers et de fonctionnement du service.
- réorganiser l'aménagement spatial des différents services administratifs en apportant confort fonctionnel.
- implanter les services du CCAS dans une logique de guichet unique d'accès aux services publics voire de maison du service au public.
- intégrer une démarche environnementale dans la modernisation du bâti.
- mettre en conformité les installations thermiques, électriques et les espaces techniques.

Calendrier :

Etudes en 2019, réalisation 2020 - 2021

Cout estimé :

650 000 € à 670 000 € HT, études et travaux

Maître d'ouvrage :

Commune de Clermont l'Hérault

Partenaires potentiellement concernés :

Communauté de Communes du Clermontais

Partenaires techniques :

SDAP de l'Hérault

CAUE 34

Partenaires financiers :

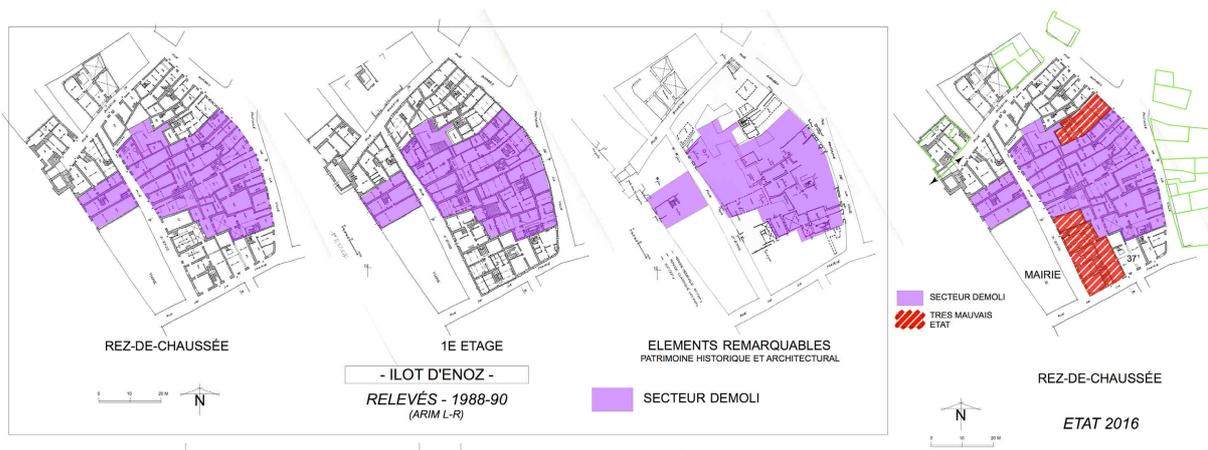
Etat

Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Département de l'Hérault

Illustrations :

Reconfiguration de l'ilot d'Enoz :

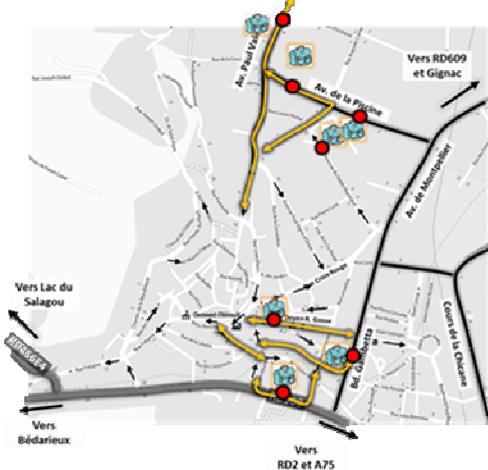


Regualification des espaces publics et aménagement de liaisons douces en centre-ville :

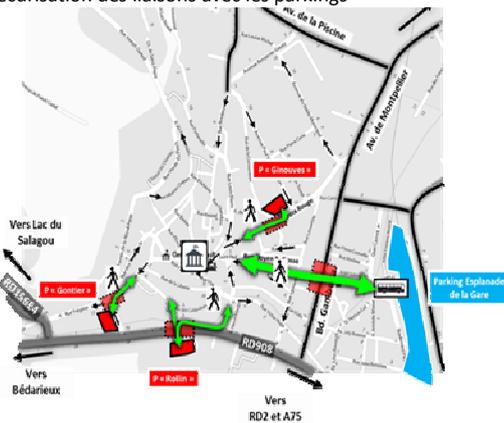


Figure Plan de localisation des différentes places. Source : Commune de Clermont l'Hérault

Sécurisation des cheminements scolaires



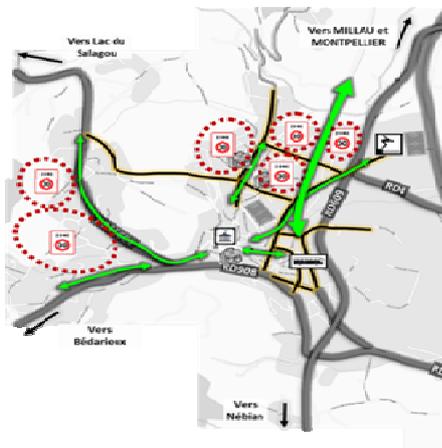
Sécurisation des liaisons avec les parkings



enjeux d'accessibilité piéton



Plan vélo



Reconfiguration de l'ilot Mairie :



EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

Reconfiguration de l'ilot d'Enoz :

Construction d'un partenariat avec un promoteur sur la partie habitat

Fonctionnalité et fréquentation des espaces publics

Equilibre du nouveau dessin de l'ilot dans le tissu urbain

Requalification des espaces publics et aménagement de liaisons douces en centre-ville :

Etendue du consensus sur le projet d'aménagement

Fonctionnalité et fréquentation des espaces publics

Développement des activités et évènements sur les places publiques

Reconfiguration de l'ilot Mairie :

Optimisation des espaces intérieurs

Questionnaire de satisfaction sur les conditions d'accueil des usagers et le niveau de service rendu

| | | | | |
|---|---|------|------|--|
| AXE 1 | FAIRE DU PATRIMOINE NATUREL, URBAIN ET HISTORIQUE LE MOTEUR DE RECONQUETE DU CŒUR DE VILLE | | | |
| Action 3 | Soutenir le commerce en centre-ville | | | |
| Phasage de réalisation | | | | |
| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | |
| X | X | X | X | |
| OBJECTIFS STRATEGIQUES | | | | |
| <p>La vitalité du commerce en centre-ville est étroitement liée au dynamisme de la vie locale. Le soutien au commerce doit permettre de consolider voire de densifier le linéaire commercial existant et de proposer ainsi aux habitants, en proximité, l'ensemble des biens de consommation et des services du quotidien, dans l'esprit d'une ville accessible et durable.</p> | | | | |
| SITUATION/LOCALISATION | | | | |
|  <p>The image is a topographic map of Clermont l'Hérault. The town center is highlighted in a reddish-brown color. The map shows contour lines, roads, and buildings. The town is situated in a valley, with hills on either side. The highlighted area covers the central part of the town, including the main commercial street and surrounding areas.</p> | | | | |
| <i>Source : Traverses</i> | | | | |

CONTEXTE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Descriptif des actions

La Ville Clermont l'Hérault, membre de la Communauté de Communes du Clermontais avec 21 autres communes, représente la commune la plus peuplée du territoire et concentre l'essentiel de l'offre commerciale.

Depuis quelques années, la commune connaît un fort développement du commerce de périphérie au détriment du commerce proximité de centre-ville.

Cependant, le centre-ville dispose d'une densité assez importante de locaux d'activités mais dont le taux de remplissage n'est pas satisfaisant, avec une certaine rotation d'installation/fermeture.

Ce constat n'est pas propre à la Commune de Clermont l'Hérault, mais cette dernière dispose d'atouts permettant de donner une nouvelle dynamique (proximité de zones de stationnement, présence de cafés et de restaurants, patrimoine architectural remarquable...).

La Communauté de Communes du Clermontais en charge du développement économique souhaite développer un programme visant à favoriser l'installation de nouveaux commerces en cœur de ville.

Afin de favoriser et d'accompagner le renouvellement et l'installation d'un nouveau tissu commercial, la Communauté de Communes va :

- 1- Recruter un chargé de mission du commerce et de l'artisanat pour accompagner au développement des actions de prospection et de facilitation à l'installation
- 2- Mettre en place une « Aide au loyer » pour soutenir l'implantation de nouveaux commerces (Support de la CCC avec co-financement de la Commune).
- 3- Améliorer la signalétique et renforcer l'affichage afin de donner plus de visibilité aux commerces de proximité et renforcer l'attractivité du centre-ville.
- 4- Passer commande d'une étude de la CCI « commerce et centre-ville ».

Calendrier :

Démarrage en 2019, réalisation continue sur 2020 et 2021

Cout estimé :

| périmètre concerné | fourchette basse | fourchette haute |
|--------------------|------------------|------------------|
| 1 °) 2019 | 32 000 € T | 40 000€ HT |
| 2 °) 2019/ 2020 | 45 000 € HT | 55 000 € HT |
| 3 °) 2019/ 2021 | 120 000 € HT | 240 000€ HT |
| total | 197 000 € HT | 335 000€ HT |

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes du Clermontais

Partenaires potentiellement concernés :

Associations de commerçants

Partenaires techniques :

CCI de l'Hérault

Chambre des métiers

Partenaires financiers :

Etat

Département de l'Hérault

Commune de Clermont l'Hérault

Illustration



EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

Taux d'occupation des locaux commerciaux.

Durée d'installation.

| | |
|--------------|---|
| AXE 1 | FAIRE DU PATRIMOINE NATUREL, URBAIN ET HISTORIQUE LE MOTEUR DE RECONQUETE DU CŒUR DE VILLE |
|--------------|---|

| | |
|-----------------|---|
| Action 4 | Restructurer l'offre de services |
|-----------------|---|

| Phasage de réalisation | | | |
|-------------------------------|------|------|------|
| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| X | X | X | |

| OBJECTIFS STRATEGIQUES |
|-------------------------------|
|-------------------------------|

La réalisation d'une étude de programmation sur le patrimoine bâti communal a pour objectif de forger un outil de pilotage et d'aide à la décision en vue d'assurer, à terme, une utilisation et une gestion optimisées de ce patrimoine prenant en compte les besoins, les coûts de rénovations, d'entretien et de fonctionnement.

La reconfiguration du pôle scolaire du centre-ville passe par la création d'une école primaire dans le bâtiment de l'actuelle école Daudet afin de permettre l'accueil des enfants de tous âges ; en parallèle, l'ancien collège moderne de jeunes filles, actuellement affecté au fonctionnement de l'école maternelle Jean Vilar et du restaurant scolaire municipal, sera réinvesti en pôle de services culturels (action 5).

| SITUATION/LOCALISATION |
|-------------------------------|
|-------------------------------|



Source : Traverses

CONTEXTE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Projet 4.1 : étude de programmation pour optimiser la gestion et l'occupation du patrimoine communal à usage de services publics et associatifs

La Commune de Clermont l'Hérault est propriétaire de nombreux bâtiments à usage d'équipements publics : mairie, bibliothèque, police municipale, écoles, locaux associatifs, bâtis non affectés...

Certains de ces équipements sont à l'étroit, d'autres occupent très peu de surface du bâti qui leur est affecté.

Ces équipements situés en centre-ville apportent un véritable service de proximité et maintiennent une attractivité fondamentale pour le commerce, l'animation et la qualité de vie.

Ils font du quartier résidentiel du Pioch, un quartier durable où tout est à portée pied.



L'étude pour l'optimisation de l'occupation du patrimoine bâti communal à usage de services publics et associatifs devra mettre en évidence les dysfonctionnements du bâti, de ses usages et devra proposer des solutions appropriées pour assurer une gestion plus optimale : vente, changement d'usage en autres usages publics ou non, confirmation de l'usage, programme d'extension, ...

Dans le cadre d'une réutilisation plus rationnelle des surfaces bâties, seront notamment recherchés :

- La création d'un pôle de services socio-culturels réunissant médiathèque, école de musique et maison des associations. Cet objectif impose également de retravailler les polarités scolaires en centre-ville et sur le secteur nord de la commune.
- Le regroupement des services administratifs et sociaux (CCAS) dans l'ilot mairie, largement sous employé à ce jour et dont la configuration actuelle ne favorise pas l'optimisation d'utilisation des surfaces.

Les réoccupations, aménagements ou extensions de locaux seront pensés avant tout pour favoriser l'accès des usagers (traitement global des exigences d'accessibilité notamment) et faciliter le fonctionnement quotidien des services, avec des exigences fortes en matière de performance énergétique.

Les bâtiments communaux listés ci-dessous seront notamment étudiés :

- Ancien collège moderne de jeunes filles (comportant l'école Jean Vilar, le service des affaires scolaires, la restauration).
- L'école Daudet
- Le pôle scolaire Rostand/Prévert
- bibliothèque Max Rouquette et école de musique (maison Louis Blanc)
- Ilot d'Enoz
- Ilot mairie
- salle associative : bâti des bains douches
- chapelle des pénitents : abords
- bâtiments rue Bozène
- ancienne station Ramon

Le cahier des charges de l'étude précisera la liste des équipements publics devant être diagnostiqués ; il mettra l'accent sur les besoins et leurs évolutions par rapport aux différents usages des locaux, besoins définis entre autres par la rencontre des associations et la mise en place de groupe de travail participatif. L'étude aboutira ainsi à l'élaboration d'un schéma directeur immobilier accompagné d'un programme fonctionnel de réaffectation, décliné par site, à budgéter sur une première période de 4 ans. Certaines actions seront positionnées dans le contrat bourg centre.

Calendrier :

Lancement en 2018, conclusions en 2019

Cout estimé :

Etude : 40 000 € HT

Maître d'ouvrage :

Commune de Clermont l'Hérault

Partenaires potentiellement concernés :

Associations locales

Partenaires techniques : -**Partenaires financiers :**

Etat

Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Caisse des dépôts et consignations

Projet 4.2 : transformation de l'école élémentaire Daudet en école primaire

Dans la perspective d'optimiser l'occupation du patrimoine bâti communal, l'affectation de l'ensemble immobilier qui accueille à ce jour l'école maternelle Jean Vilar (4 classes), le restaurant scolaire central (écoles Vilar, Daudet, Prévert et Rostand) et les bureaux du service scolaire doit être revue.

Les espaces disponibles sont fortement sous utilisés et présentent de lourdes difficultés d'adaptation aux exigences fonctionnelles et d'accessibilité des activités scolaires et périscolaires.

Cet ensemble immobilier sera affecté à terme à la création d'un pôle d'activités culturelles réunissant médiathèque, école de musique, espace associatif et tiers lieu pour laquelle la configuration des lieux est plus adaptable.



Il est cependant indispensable de maintenir une offre scolaire complète en centre-ville, depuis la petite section de maternelle jusqu'à la fin de l'école élémentaire (cours moyen 2^{ème} année), pour permettre une gestion rationnelle des déplacements familiaux, notamment en présence de fratries.

L'école élémentaire Alphonse Daudet, située à proximité immédiate de l'école Vilar, compte aujourd'hui 6 classes allant du cours préparatoire (CP) au cours moyen 2^{ème} année (CM2) et une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Les effectifs de l'école élémentaire Daudet proviennent en grande majorité de l'école maternelle Vilar.

Ces deux écoles sont repérées pour accueillir un nombre élevé de familles confrontées à des difficultés sociales.

Il est prévu de transformer l'école élémentaire Alphonse Daudet en école primaire d'une capacité maximale de 6 classes, allant de la petite section de maternelle au CM2, pour garder une offre scolaire complète en cœur de ville dans un établissement à taille humaine, permettant un accompagnement personnalisé des enfants et de leurs familles.

Les autres classes nécessaires, y compris l'ULIS, ainsi que le restaurant scolaire et les locaux du service scolaire seront implantés sur le pôle scolaire Rostand – Prévert distant de 500 mètres, dans l'objectif de travailler la mixité sociale à plus grande échelle.

Calendrier :

Lancement en 2019, réalisation en 2020

Cout estimé :

Etude et travaux : 300 000 € HT

Maître d'ouvrage :

Commune de Clermont l'Hérault

Partenaires potentiellement concernés :

Associations de parents d'élèves

Partenaires techniques :

Etat, éducation nationale, académie de Montpellier

Région Occitanie Pyrénées Méditerranée (accessibilité et rénovation énergétique des bâtiments existants)

CAUE 34

Partenaires financiers :

Etat

Département de l'Hérault

Illustrations :

Ecole Vilar

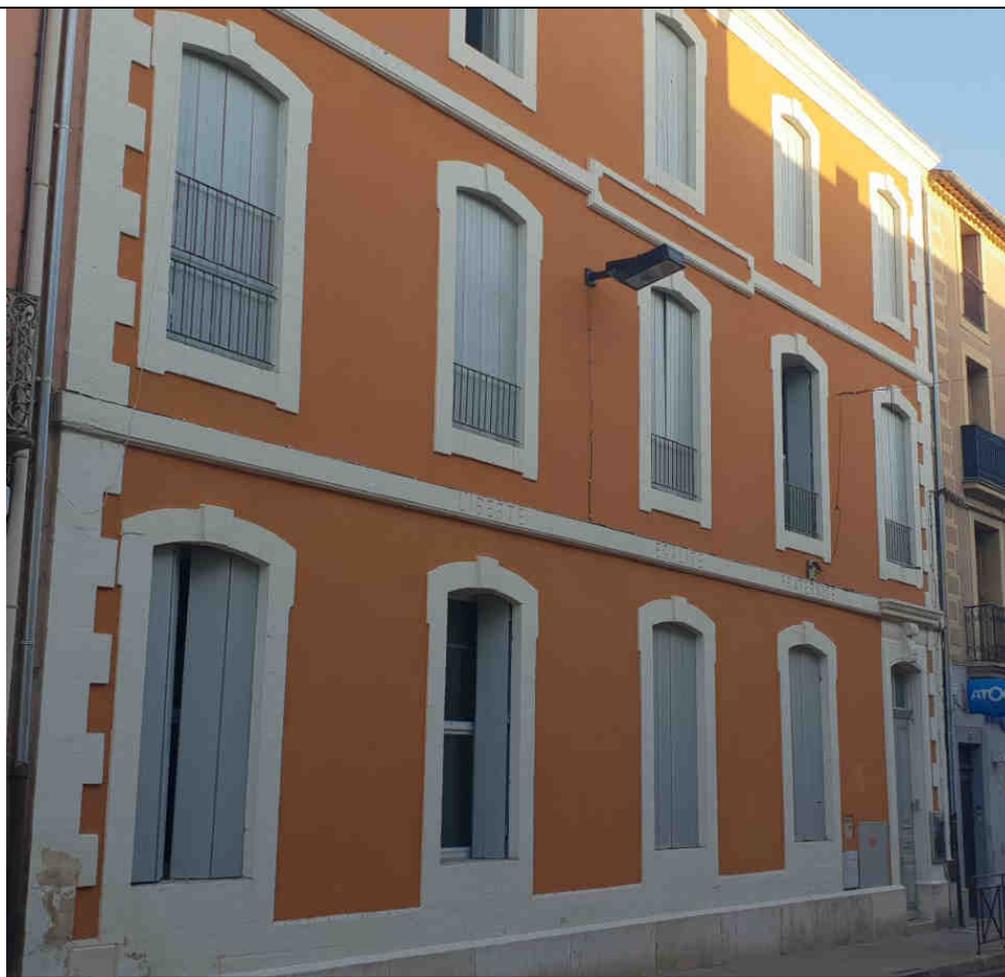
Environ 30 % de surfaces occupées à ce jour



Bibliothèque et école de musique municipales
Services à l'étroit, peu accessibles



Ecole Daudet



EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

Etude de programmation pour optimiser la gestion et l'occupation du patrimoine communal à usage de services publics et associatifs :

Proportion de charge foncière utile aux services dans le programme de réaffectation

Transformation de l'école élémentaire Daudet en école primaire :

Adhésion de la communauté éducative

Suivi du fonctionnement de l'établissement reconfiguré

| | |
|--------------|---|
| AXE 1 | FAIRE DU PATRIMOINE NATUREL, URBAIN ET HISTORIQUE LE MOTEUR DE RECONQUETE DU CŒUR DE VILLE |
|--------------|---|

| | |
|-----------------|---|
| Action 5 | Elargir et requalifier l'offre d'équipements culturels |
|-----------------|---|

| Phasage de réalisation | | | |
|-------------------------------|------|------|------|
| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| | X | X | X |

| |
|-------------------------------|
| OBJECTIFS STRATEGIQUES |
|-------------------------------|

L'ancien collège moderne de jeunes filles accueillera un pôle de services culturels et associatifs en plein cœur de ville dans l'objectif de faciliter l'accès à la culture du plus grand nombre, notamment les publics empêchés, et de dynamiser les activités sociales et économiques dans les espaces publics et les artères commerçantes du centre-ville.

La réhabilitation du théâtre « le Sillon » a pour objectif d'affirmer la vocation culturelle du lieu et son positionnement comme pôle de spectacle d'arts vivants à l'échelle de la communauté de communes et de son bassin de vie, conformément à son statut de scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire »

| |
|-------------------------------|
| SITUATION/LOCALISATION |
|-------------------------------|



Source : Traverses

CONTEXTE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Projet 5.1 : création d'un pôle de services culturels dans l'ancien collège moderne de jeunes filles

Au milieu de la rue doyen René Gosse (anciennement rue nationale), au cœur du linéaire commercial en centre-ville, l'ancien collège moderne de jeunes filles est aujourd'hui affecté au fonctionnement de l'école maternelle Jean Vilar, du service scolaire et du principal restaurant scolaire de la ville.

Cet ensemble immobilier représente une surface de plancher de plus de 3000 m² potentiels dont seulement 30 % environ sont effectivement utilisés. En parallèle, la bibliothèque Max Rouquette est aujourd'hui à l'étroit dans ses locaux de la rue Louis Blanc.

L'augmentation de la population communale et le rôle de centralité assumé par cet équipement à l'échelle communautaire plaident en faveur de sa transformation en médiathèque, avec un repositionnement dans des locaux mieux adaptés et plus vastes.

L'école municipale de musique, implantée en étages au-dessus de la bibliothèque, connaît une situation similaire avec une demande croissante du public d'origine communale et communautaire et le besoin de locaux spécifiques et accessibles qui ne peut être satisfait dans le bâtiment actuel.

Enfin, la commune met à disposition de nombreuses associations culturelles et de loisirs des locaux municipaux éparpillés sur le territoire communal, peu visibles et peu adaptés à l'accueil des usagers, aux activités proposées...

Dans ces conditions, il est envisagé de reconfigurer l'ancien collège moderne de jeunes filles pour y créer un pôle de services culturels associant médiathèque, école de musique et maison des associations.

La création du pôle de services culturels a pour objectif premier d'améliorer la qualité de l'offre pour les usagers de la commune et du territoire communautaire, en favorisant les synergies et la mutualisation des moyens.

Cette implantation au cœur du linéaire commercial vise également à dynamiser la fréquentation et l'activité en centre-ville.

Elle répond enfin à la volonté d'optimiser l'occupation du patrimoine bâti communal et de travailler sur l'amélioration des performances énergétiques et de l'accessibilité des bâtiments concernés.

Pour pouvoir intervenir sur les locaux de l'ancien collège moderne de jeunes filles, il faut d'abord relocaliser les activités qui s'y trouvent à ce jour : école maternelle Vilar, service scolaire et restaurant scolaire.

Ce travail sera engagé dès 2018 avec l'étude de programmation pour optimiser la gestion et l'occupation du patrimoine communal à usage de service public ou associatif. Il se concrétisera d'abord par la transformation de l'école élémentaire Daudet en école primaire, de manière à conserver une offre scolaire en centre-ville allant de la petite section de maternelle jusqu'au CM2 (action 4).

En parallèle sera engagé le développement du pôle scolaire Prévert / Rostand et des services associés comprenant la création des locaux nécessaires pour répondre aux projections d'effectifs à 10 ans (action 6).

Pendant la phase de travaux sur ces deux sites, une programmation sera établie et une étude de maîtrise d'œuvre sera engagée pour reconfigurer les locaux de l'ancien collège moderne de jeunes filles afin d'y installer la médiathèque, l'école de musique, la maison des associations et les locaux partagés pour ces différentes entités.

Calendrier :

Lancement en 2019, réalisation à partir de 2021

Cout estimé :

Etudes et travaux : 5 500 000 € à 6 000 000 € HT



Maître d'ouvrage :

Commune de Clermont l'Hérault en association avec la Communauté de Communes du Clermontais (réseau de lecture publique)

Partenaires potentiellement concernés :

Associations culturelles locales

Partenaires techniques :

Etat : DRAC, SDAP

Région Occitanie Pyrénées Méditerranée (seulement sur la partie maison des associations, ligne BC)

Département de l'Hérault (lecture publique et éducation musicale)

CAUE 34

Partenaires financiers :

Etat

Département de l'Hérault

Communauté de Communes du Clermontais

ADEME

Caisse des dépôts et consignations

Projet 5.2 : réhabilitation du théâtre le Sillon

Le théâtre de Clermont l'Hérault se nomme depuis quelques années «Le Sillon». Il s'agit d'une scène conventionnée dédiée aux spectacles d'arts vivants. Implanté en cœur de ville, le long des allées Salengro, il occupe une place structurante et se trouve être profondément ancré dans la mémoire collective. Avec sa façade principale de style néo-classique, il affirme son identité patrimoniale et architecturale.

Sa dernière restructuration date des années 80. Le concept de l'époque concernait l'aménagement d'une salle de spectacle en étage à configuration variable (gradinage et espace scénique).



L'espace d'accueil est quant à lui aménagé en rez-de-chaussée, y compris une salle de répétition - auditorium en gradin périphérique fixe, des loges et un dépôt de scène.

Bien qu'ayant fait l'objet de diverses phases de mises en conformité au cours du temps, le fonctionnement de la salle n'est plus adapté aux exigences contemporaines du spectacle. Le fonctionnement originel de gradinage et de scène modulable est aujourd'hui caduc.

Par ailleurs le lieu n'est pas accessible aux PMR, les équipements et aménagements vétustes. L'espace d'accueil est très exigu. L'ensemble doit être totalement restructuré.

Le projet de restructuration du Théâtre s'organise autour de la volonté d'optimisation fonctionnelle du lieu et la nécessaire rénovation complète des équipements et aménagements vieux de plus de 30 ans. Il doit permettre d'affirmer avec force la vocation culturelle du lieu à l'échelle de la communauté de communes et de son bassin de population.

La réhabilitation du théâtre le Sillon consistera notamment en :

- L'aménagement d'une extension de type verrière sur le domaine public pour agrandir l'espace d'accueil
- La création d'un large sous-œuvre central au rez-de-chaussée et la réappropriation de l'auditorium en vue de créer un espace d'accueil de 78m²
- La création d'un ascenseur pour rendre possible l'accès aux PMR
- L'aménagement d'un nouveau gradinage en salle, permettant d'augmenter la visibilité pour les spectateurs et de passer la jauge à 210 places (contre 198 aujourd'hui)

- La réfection complète des équipements techniques (électricité, chauffage, rafraîchissement, ventilation...)

Calendrier :

Lancement en 2019, réalisation jusqu'en 2022 inclus.

Cout estimé :

Etudes et travaux : 2 008 638 € HT

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes du Clermontais

Partenaires potentiellement concernés :

Associations culturelles locales

Partenaires techniques :

Etat : DRAC, SDAP

Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Département de l'Hérault

Pays cœur d'Hérault

CAUE 34

Partenaires financiers :

Etat

Région Occitanie Pyrénées Méditerranée (en attente d'arbitrage, avis technique très favorable)

Département de l'Hérault

ADEME

Caisse des dépôts et consignations

Illustrations :

Ancien collège
moderne de jeunes
filles



Bibliothèque Max
Rouquette
Ecole de musique



Théâtre le Sillon



EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

Création d'un pôle de services culturels dans l'ancien collège moderne de jeunes filles :

Mobilisation des partenaires autour du projet

Fréquentation de l'équipement et mesure de satisfaction des usagers

Réhabilitation du théâtre le Sillon :

Diversification des spectacles proposés

Fréquentation du public

Axe 2 : accompagner la mutation du secteur situé au nord de la ville

Le secteur situé au nord de Clermont l'Hérault concentre des enjeux majeurs pour l'avenir de la commune sur les 10 prochaines années.

La création d'un demi-échangeur autoroutier sera étudiée en opportunité dès 2018, la perspective étant d'améliorer le fonctionnement de l'autoroute A75, autoroute dite « d'aménagement du territoire », et d'équilibrer les flux de véhicules à une échelle supra communale (sont notamment concernées les communes de Brignac, Ceyras, Clermont l'Hérault et Saint-Félix de Lodez).

Le secteur de l'Estagnol sera le réceptacle de ce demi-échangeur et sera traité en conséquence comme une zone d'urbanisation mixte dans le cadre du PLU. Une exigence maximale sera formulée sur la qualité paysagère de la nouvelle entrée de ville ainsi créée.

Concernant Clermont l'Hérault, l'idée directrice est de fluidifier ainsi l'accès au centre-ville et d'améliorer la desserte des quartiers ouest et du grand site du Salagou par la mise en valeur d'un axe d'évitement à partir du cimetière.

Enfin, la densification prévisible de l'habitat collectif dans les zones situées autour du collège du Salagou et le long de la départementale 908, depuis le rond-point de l'Europe jusqu'au cimetière, sera accompagnée par une redéfinition des polarités scolaires et sportives et par la construction d'une offre d'hôtellerie touristique adaptée.

· conforter de nouvelles polarités autour des établissements scolaires

En lien avec la reconfiguration des écoles Daudet et Vilar en centre-ville, il est prévu de relocaliser plusieurs équipements sur le site des écoles Rostand et Prévert qui conjugue les avantages de disponibilité foncière, de facilité de desserte et d'accessibilité.

En plus des locaux disponibles, seront créées 6 classes et les espaces annexes ainsi qu'un restaurant et les bureaux du service scolaires, dans l'objectif de rationaliser le parcours des enfants et des parents pendant la journée d'école.

Le besoin d'école en lien avec la croissance de la population sera en outre travaillé dans le cadre de l'urbanisation de nouveaux quartiers, notamment dans le secteur de la Cavalerie.

Au terme d'une étude de conception à l'échelle du quartier, la périphérie du collège du Salagou, comprenant le service des sports, l'accueil de loisirs intercommunal, les deux gymnases et l'ancienne piscine municipale désaffectée sera réaménagée pour améliorer l'accès aux équipements, moderniser les espaces sportifs extérieurs et les aires de jeu ouvertes au public et faciliter les déplacements.

· renforcer l'offre d'équipements sportifs

Le sol du gymnase Rebichon sera entièrement refait, tandis que le gymnase fera l'objet d'une extension au niveau de la salle d'haltérophilie et de musculation permettant d'assumer le positionnement de haut niveau de Clermont l'Hérault dans cette discipline.

| AXE 2 | Accompagner la mutation du secteur situé au nord de la ville |
|-----------------|---|
| Action 6 | Conforter de nouvelles polarités autour des établissements scolaires : <ul style="list-style-type: none">- 6.1 : développement du pôle scolaire Prévert / Rostand et des services associés- 6.2 : configuration du quartier du collège du Salagou |
| Action 7 | Renforcer l'offre d'équipements sportifs : <ul style="list-style-type: none">- 7.1 : réfection du sol du gymnase municipal Rebichon- 7.2 : extension du gymnase municipal Rebichon - Salle d'haltérophilie et de musculation |

| | | | |
|---|---|-------------|-------------|
| AXE 2 | ACCOMPAGNER LA MUTATION DU SECTEUR SITUE AU NORD DE LA VILLE | | |
| Action 6 | Conforter de nouvelles polarités autour des établissements scolaires | | |
| Phasage de réalisation | | | |
| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| | X | X | X |
| OBJECTIFS STRATEGIQUES | | | |
| <p>Le secteur situé au nord de la ville regroupe des établissements scolaires (école maternelle Prévert, école élémentaire Rostand, collège du Salagou) et des équipements sportifs essentiels pour l'équilibre du territoire, ainsi que des emprises foncières communales offrant des opportunités pour conforter ces polarités et améliorer leur fonctionnement.</p> <p>En premier lieu, le développement du pôle scolaire Prévert – Rostand vise un nouvel équilibre de la géographie scolaire avec des établissements mieux desservis, plus accessibles et plus proches d'équipements logistiques (restaurant et service scolaire), sportifs (stade, gymnases, dojo,...) et culturels (médiathèque à venir, école de musique) en rapport avec les besoins de vie scolaire.</p> <p>En second lieu, la configuration du quartier du collège du Salagou a pour but de définir un cadre urbain renouvelé, fonctionnel, agréable à vivre, avec un niveau élevé de services facilement accessibles et une mobilité améliorée.</p> | | | |

SITUATION/LOCALISATION



Source : Traverses

CONTEXTE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Projet 6.1 : développement du pôle scolaire Prévert – Rostand et des services associés

Le choix d'élargir et de requalifier l'offre d'équipements culturels impose de revoir l'affectation des bâtiments communaux qui accueillent les établissements scolaires et les services scolaires municipaux associés.

Dans ce schéma, l'école élémentaire Alphonse Daudet située en centre-ville sera transformée en école primaire pouvant accueillir jusqu'à 6 classes allant de la petite section de maternelle jusqu'au cours moyen 2^{ème} année (cf projet 4.2), alors que l'ancien collège moderne de jeunes filles, siège de l'école maternelle Jean Vilar, du restaurant scolaire et du service scolaire, sera aménagé en pôle culturel.



La capacité actuelle des établissements maternelle Vilar – élémentaire Daudet étant de 10 classes et une Unité Localisée pour l’Inclusion Scolaire (ULIS), les classes nécessaires au redéploiement des enfants, y compris l’ULIS, le restaurant scolaire et les locaux du service scolaire seront implantés sur le pôle scolaire Prévert / Rostand distant de 500 mètres.

La projection des besoins à l’horizon 2030 implique une capacité de 8 classes supplémentaires sur ce secteur. Le pôle en devenir dispose actuellement de deux classes non utilisées ainsi que de la surface foncière permettant :

- L’implantation de 6 classes supplémentaires, auxquelles il faut ajouter les locaux annexes tels que dortoirs, sanitaires, ateliers, ...
- Le restaurant scolaire,
- Le service des affaires scolaires, avec bureau et espace d’accueil du public.

Le projet porte sur une reconfiguration lourde des espaces scolaires des écoles Prévert et Rostand prenant en compte les besoins des enfants scolarisés en maternelle et ceux scolarisé en élémentaire avec la création d’un restaurant scolaires et l’intégration du service scolaire. Les locaux créés seront conçus pour modérer au maximum les consommations d’énergie.

Calendrier :

Démarrage en 2019, poursuite en 2020 et 2021

Cout estimé :

1 780 000 € HT pour études et travaux

Maître d’ouvrage :

Commune de Clermont l’Hérault.

Partenaires potentiellement concernés : -

Partenaires techniques :

Etat, éducation nationale, académie de Montpellier
CAUE 34

Partenaires financiers :

Etat

Région Occitanie Pyrénées Méditerranée (accessibilité et rénovation énergétique des bâtiments existants), à grouper avec le dossier mairie.

Département de l’Hérault

Projet 6.2 : configuration du quartier du collège du Salagou

Il s’agit de repenser un quartier à part entière qui comprend des éléments structurants : le collège du Salagou, un accueil de loisirs intercommunale, deux gymnases et l’ancienne piscine municipale aujourd’hui désaffectée.

Le fonctionnement au quotidien du collège (800 élèves), des équipements sportifs (plus de 3200 élèves usagers scolarisés à Clermont l’Hérault) et la densification accélérée de l’offre de logement (53 logements sociaux en construction) génère une forte pression en termes de déplacements et d’accessibilité.

Les espaces autour du collège et du service des sports, notamment l’ancienne piscine, doivent être redéfinis pour fluidifier le fonctionnement du quartier et des équipements qui s’y trouvent.

Ainsi, la commune s’est dotée d’éléments programmatiques, qu’il convient de regrouper, de synthétiser et de spatialiser à travers une étude de définition urbaine :

- utiliser l’espace de la piscine désaffectée pour



- implanter un city stade et une aire de jeux pour enfants,
- créer une voie secondaire de liaison entre la rue de la Combe et l'avenue Bernard Cabanes,
- transformer le terrain extérieur en espace de stationnement mixte (public et desserte des équipements sportifs),
- aménager des poches de stationnements, pour les voitures et les vélos
- créer un nouveau gymnase sur le site du complexe de l'Estagnol, en complément des terrains de grand jeu extérieurs, pour désengorger le secteur du collège.

Calendrier :

Démarrage en 2019, poursuite en 2020 et 2021

Cout estimé :

Etude de définition urbaine :

Entre 20 000 € et 35 000 € HT

Maître d'ouvrage :

Commune de Clermont l'Hérault.

Partenaires potentiellement concernés :

Associations de parents d'élèves

Partenaires techniques :

Etat, éducation nationale, académie de Montpellier

CAUE 34

Département de l'Hérault (voirie et collège)

Communauté de Communes du Clermontais

Pays Cœur d'Hérault

Partenaires financiers :

Etat

Région Occitanie Pyrénées Méditerranée (mais pas sur la partie aménagement des abords / sécurisation)

Département de l'Hérault

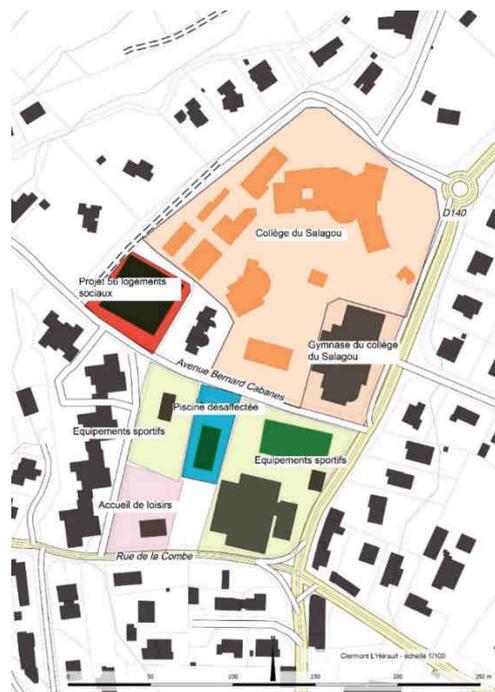
Illustrations :

Développement du pôle scolaire Prévert Rostand et des services associés :





Configuration du quartier du collège du Salagou :



EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

Développement du pôle scolaire Prévert – Rostand et des services associés :

Satisfaction des usagers des écoles (enfants/parents)

Satisfaction des enseignants et de l'inspecteur d'académie.

Satisfaction des usagers du service scolaire et du personnel du service.

Taux d'enfants scolaires et inscrits aux différents services scolaires.

Configuration du quartier du collège du Salagou :

Qualité fonctionnelle des aménagements projetés.

Etendue du consensus autour du projet.

Mise en phases opérationnelles soutenables.

| | | | |
|---|---|-------------|-------------|
| AXE 2 | ACCOMPAGNER LA MUTATION DU SECTEUR SITUE AU NORD DE LA VILLE | | |
| Action 7 | Renforcer l'offre d'équipements sportifs | | |
| Phasage de réalisation | | | |
| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| X | X | | |
| OBJECTIFS STRATEGIQUES | | | |
| <p>Le gymnase Patrice Rebichon est un bâtiment omnisports constitué d'une aire de jeu dotée de gradins (handball, volley-ball), de deux salles d'évolution intérieure, d'une salle d'haltérophilie – musculation et des vestiaires et locaux techniques correspondants. Il accueille aussi les locaux du service municipal des sports (bureaux et salle de réunion).</p> <p>Cet équipement se trouve à proximité de la plupart des établissements scolaires de la ville, notamment le collège du Salagou, le lycée professionnel le Cep d'Or, les écoles maternelles et élémentaires Prévert, Rostand, Vilar et Daudet, le lycée public René Gosse, l'ensemble scolaire privé Saint-Guilhem...</p> <p>Il est également utilisé par les clubs sportifs locaux dans une grande variété de disciplines (handball, volley-ball, gymnastique, danse, boxe, tennis de table, badminton,...) avec des licenciés venant de tout le cœur d'Hérault.</p> <p>Cet équipement structurant doit être adapté aux exigences et aux nouveaux besoins : le sol de la grande salle de jeux doit être refait et une extension de la partie dédiée à l'haltérophilie et la musculation est programmée.</p> | | | |

SITUATION/LOCALISATION



Source : Traverses

CONTEXTE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Projet 7.1 : réfection du sol du gymnase municipal Rebichon

Les clubs sportifs de handball et de volley-ball en particulier, qui touchent des centaines de pratiquants et soutiennent des équipes de niveau régional et national, utilisent les installations en dehors des créneaux réservés aux scolaires, pour les entraînements et les compétitions.

Quant à la pratique scolaire, les quelques 3200 élèves scolarisés dans la commune, tous niveaux confondus, se succèdent dans le gymnase tout au long de la semaine.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2017 pour améliorer le confort thermique et la luminosité des différentes espaces moyennant un important travail en toiture. Les travaux, d'un cout de 190 00 € HT, ont été cofinancés par le Département de l'Hérault.

Il est aujourd'hui nécessaire de reprendre totalement le sol de l'aire de jeu qui présente des faiblesses structurelles et des risques pour l'intégrité des joueurs. Le nouveau sol répondra aux normes de confort et de performance permettant de soutenir les équipes actuelles de handball et de volley-ball évoluant au niveau régional et national et d'améliorer les conditions de pratique scolaire (primaire, collège et lycée).

Après études techniques (analyse des sols et hygrométrie), les travaux projetés sont les suivants :

- dépose et évacuation du revêtement collé existant
- ponçage et préparation du sol primaire
- pose d'une sous-couche de désolidarisation et d'un revêtement PVC préfabriqué bicolore de 8mm
- traçage des aires de Jeux (HB – Badminton – VB)

- traitement des couvercles et seuils

Calendrier :

Réalisation en 2018

Cout estimé :

Travaux et études techniques : 100 000 € HT

Maître d'ouvrage :

Commune de Clermont l'Hérault

Partenaires potentiellement concernés :

Clubs sportifs et établissements scolaires

Partenaires techniques :-**Partenaires financiers**

Etat (DETR)

Région Occitanie

Projet 7.2 : extension du gymnase municipal Rebichon - Salle d'haltérophilie et de musculation

La salle d'haltérophilie accolée au gymnase a été construite en 1987. D'une superficie de 221 m² vestiaires compris, elle est le support de l'activité du club Clermont Sports Haltérophilie qui s'est illustré à de nombreuses reprises au plan national et international (151 titres de Champion de France Individuels, 15 titres de Champion de France par équipe Nationale 1A- Elite, 128 sélections en Équipe de France, 2 médailles d'argent aux Championnats d'Europe femme en 2015 et en 2016, une médaille de bronze aux Championnats d'Europe homme 2016, 5 athlètes ayant participé aux Jeux Olympiques avec pour certains un classement dans le top 10,...).

Le club prolonge son activité de haut niveau par l'animation d'une école d'Haltérophilie et d'un Centre de Formation.

Il accueille les scolaires du Collège et du Lycée depuis 1979 en mettant à disposition un éducateur sportif en soutien du professeur d'E.P.S. Entre Collège et Lycée, plus d'un millier d'élèves découvrent l'haltérophilie et la musculation, cette dernière discipline étant intégrée dans la note d'E.P.S. au Baccalauréat.

Le niveau d'activité actuel et les perspectives de développement – notamment l'évolution de la pratique en milieu scolaire autour de la musculation - rendent nécessaire une extension et modernisation de la salle d'haltérophilie.

Il est prévu l'agrandissement de l'espace au sol avec la construction d'un étage selon le descriptif suivant :

- Création d'une seconde salle d'entraînement au rez-de-chaussée
- Rénovation, agrandissement et restructuration des espaces de la salle d'entraînement actuelle (construction de nouveaux sanitaires et vestiaires, bureau d'accueil, ascenseur)
- Création d'un étage avec une troisième salle d'entraînement
- Amélioration de l'accueil de rencontres et compétitions de haut niveau (régulièrement organisées)

Le bâtiment sera entièrement mis aux normes d'accessibilité et s'attachera à améliorer les performances énergétiques du bâtiment en veillant au confort thermique.

Calendrier :

Lancement des études de maîtrise d'œuvre en 2018, réalisation en 2019

Cout estimé :

Etudes et travaux : 725 000 € HT

Maître d'ouvrage :

Commune de Clermont l'Hérault

Partenaires potentiellement concernés :

Fédération française d'haltérophilie - musculation

Partenaires techniques :

Clermont sports haltérophilie

Partenaires financiers :

Etat (CNDS)
Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
Département de l'Hérault
ADEME
Hérault Energie

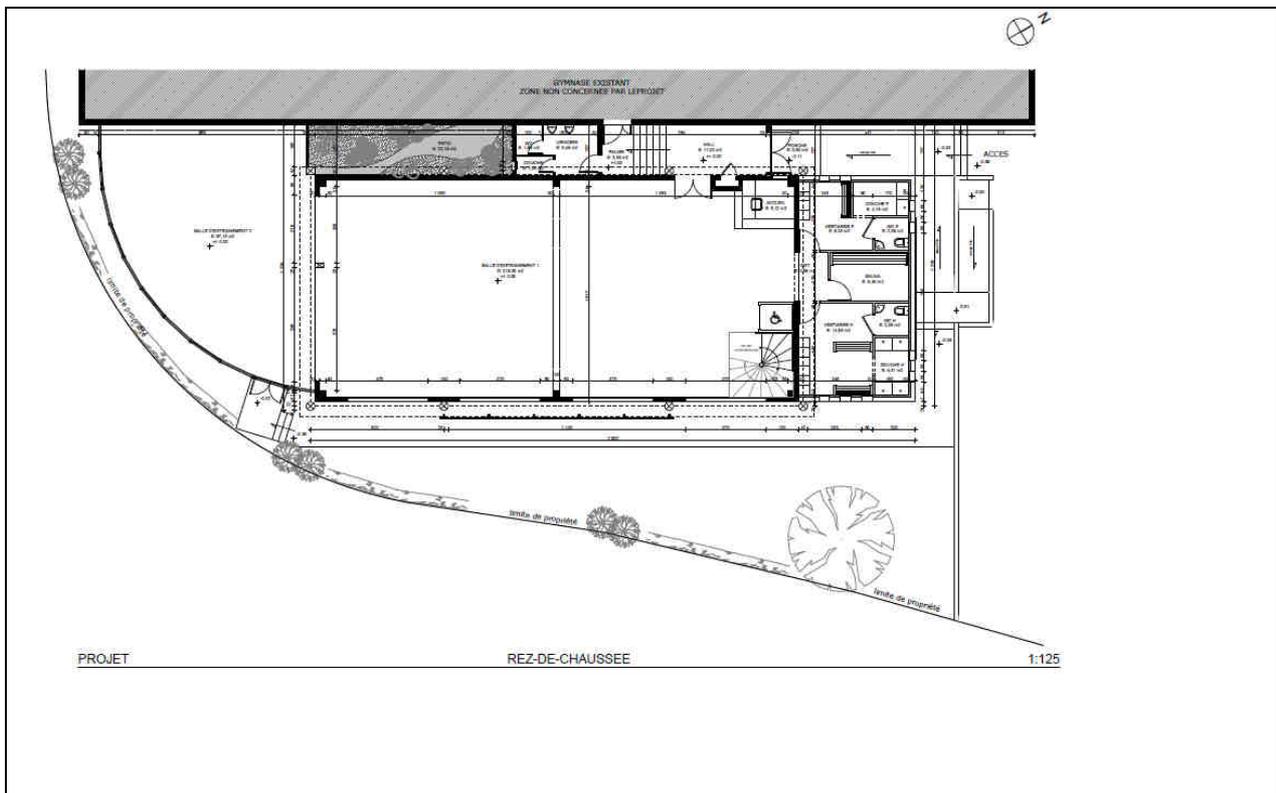
Illustrations :

Réfection du sol du gymnase municipal Rebichon



Extension du gymnase municipal Rebichon - Salle d'haltérophilie et de musculation





EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

Réfection du sol du gymnase municipal Rebichon :

Questionnaire de satisfaction des usagers

Extension du gymnase municipal Rebichon - Salle d'haltérophilie et de musculation

Fréquentation de la structure

Développement des activités sportives

Nombre d'accueil de rencontres sportives en fonction du niveau.

Axe 3 : faciliter les échanges entre Clermont l'Hérault et son bassin de vie

La centralité de Clermont l'Hérault est tributaire des facilités d'accès qu'offre la Commune aux populations des territoires voisins, à commencer par son bassin de vie.

Pérenniser la centralité autour des polarités existantes, c'est nécessairement moderniser les principales infrastructures de communication et les connecter au maillage secondaire qui relie l'habitat et l'économie, notamment agricole et touristique, aux espaces naturels imbriqués dans la ville.

C'est un enjeu considérable dans un contexte où l'étalement urbain doit être enrayé, où les mobilités et les modes d'activités alternatifs doivent progresser pour satisfaire aux objectifs de développement durable, définis notamment dans le plan climat énergie du Pays Cœur d'Hérault.

L'inscription de la révolution numérique dans le territoire y contribuera, via notamment les initiatives départementales de déploiement de la fibre optique à l'horizon 2020 et de plateformes de télétravail (exemple de l'agence technique du département à Clermont l'Hérault).

Le schéma de mobilité durable du cœur d'Hérault, validé en mai 2015, définit déjà les principales orientations pour moderniser les moyens de déplacement, pointant notamment la nécessité de créer un demi-échangeur autoroutier au nord de Clermont l'Hérault.

Ce schéma pose également des orientations globales – développement de l'intermodalité, des transports en commun, des circulations douces, ... - qui devront être déclinées de façon plus précise à l'échelle de Clermont l'Hérault et de son bassin de vie.

- **Etudier la mobilité sur le bassin de vie de Clermont l'Hérault**

Une étude mobilité sera conduite pour mettre en évidence les possibilités d'optimiser les liaisons douces entre Clermont l'Hérault et ses principaux voisins : Brignac, Canet, Ceyras et Nébian, en connexion avec les transports publics, le maillage urbain de proximité et en alternative au tout-automobile.

Seront particulièrement analysés le fonctionnement de l'axe Canet / Clermont l'Hérault, axe de franchissement du fleuve et passage stratégique entre la vallée de l'Hérault et le Clermontais, et l'impact de la création d'un demi échangeur autoroutier au nord de Clermont l'Hérault, notamment en ce qui concerne l'adaptation du maillage secondaire.

Les conclusions de cette étude seront utilisées pour mobiliser les acteurs de référence dans le cadre d'un plan de déplacements cohérent et concerté.

- **Configurer et aménager l'esplanade de la gare**

L'esplanade de la gare, espace public majeur proche du centre-ville et de son linéaire commercial, adossé à la gare routière, desservant de nombreux services de centralité (Communauté de Communes du Clermontais, office de tourisme, chambre des métiers, cinéma, théâtre, agence de la solidarité) est un lieu stratégique pour organiser les flux entre la ville et son bassin de vie.

Ainsi, la configuration de cet espace sera étudiée avec une première déclinaison opérationnelle autour de l'aménagement partiel du parking dans un esprit durable, pour accueillir davantage de véhicules tout en respectant les impératifs de gestion des eaux pluviales grâce à un revêtement perméable.

Sera également étudiée la transformation de la gare routière en pôle d'échange multimodal pour rendre aussi naturel que possible le recours aux modes doux, promouvoir le covoiturage et les transports en commun, voire développer des mobilités innovantes.

Le pôle d'échange multimodal sera connecté aux axes de mobilité douce desservant le centre-ville (axe 1 : voie ferrée et lit du Rhône) et les sites attractifs du territoire : le lac du Salagou, le cirque de Mourèze et Villeneuve, en coordination avec la création de voies vertes vers ces destinations à l'initiative du Département de l'Hérault.

| | |
|-----------------|---|
| AXE 3 | Faciliter les échanges entre Clermont l'Hérault et son bassin de vie |
| Action 8 | Etudier la mobilité sur le bassin de vie de Clermont l'Hérault |
| Action 9 | Configurer et aménager l'esplanade de la gare |

| | | | |
|---|---|------|------|
| AXE 3 | FACILITER LES ECHANGES ENTRE CLERMONT L'HERAULT ET SON BASSIN DE VIE | | |
| Action 8 | Etudier la mobilité sur le bassin de vie de Clermont l'Hérault | | |
| Phasage de réalisation | | | |
| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| | X | X | |
| OBJECTIFS STRATEGIQUES | | | |
| <p>La réalisation d'une étude de mobilité vise à obtenir une photographie des usages actuels de circulation tous modes entre Clermont l'Hérault et son bassin de vie, à identifier les dysfonctionnements existants et potentiels et à anticiper les difficultés et les adaptations nécessaires compte tenu des besoins prévisibles à moyen terme.</p> <p>En particulier, la traversée de la ville, la montée en puissance des besoins liés au développement des zones d'activités économiques et l'évolution de l'axe autoroutier et du maillage secondaire associés sont des enjeux auxquels l'étude mobilité doit apporter des réponses opérationnelles.</p> | | | |
| SITUATION/LOCALISATION | | | |
|  | | | |
| <i>Source : Traverses</i> | | | |

CONTEXTE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Descriptif des actions

L'étude mobilité vise à établir un plan de déplacements et de développement des modes doux intégrant les principales voies internes à la ville, mais aussi les liens entre la ville et son bassin de vie, notamment l'axe Canet – Clermont l'Hérault.

Sera incluse la faisabilité de l'aménagement du lit du Rhône en voie cyclable afin de relier le secteur de la cave coopérative à celui de l'hôpital, avec des accès positionnés aux endroits stratégiques en cœur de ville.

Sera également inclus l'aménagement de l'ancienne voie ferrée en circulation piétonne afin de relier la zone des Tannes Basses au secteur nord de la commune en passant par le parking de la gare, point d'accès central et principal aux espaces du centre-ville. Par ailleurs, il sera question de la requalification des voies qui amènent au lac du Salagou et vers Canet.

La question du réaménagement de la traversée de Clermont-l'Hérault, et le développement d'un réseau de mobilité douce sera également étudiée dans l'objectif de renforcer le rôle de bourg-centre de Clermont-l'Hérault.

Cette étude mobilité s'appuie donc sur le volet mobilité du diagnostic stratégique du SCOT et permet d'enrichir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Elle viendra préciser les orientations du PADD de Clermont-l'Hérault sur la mise en place d'un réseau de cheminements doux.

Elle sera enfin le support de futures opérations d'aménagements urbains et paysagers visant à requalifier les entrées de villes et à apaiser le centre-ville de Clermont-l'Hérault.

Le cahier des charges pour l'étude mobilité est le suivant :

phase 1 : diagnostic

- synthèse des études existantes avec une réactualisation des données
- enquête auprès des principaux utilisateurs du territoire
- analyse de la mobilité sur le territoire
 - les besoins de déplacement avec une analyse des pôles générateurs de déplacements (services, santé, commerces, loisirs, emploi)
 - les offres de transports sur le territoire ou à sa périphérie

Le diagnostic devra aboutir à la proposition de scénarii d'actions, notamment sur les impacts des minis-déviations de l'entrée principale au sud-est.

phase 2 : préconisations

l'élaboration du plan d'action doit :

- permettre de développer les modes doux alternatifs à la voiture individuelle (trottoirs plus larges, ruelles en espace partagé, qualification de l'espace par des plantations d'alignement...)
- adapter la signalétique routière et le stationnement
- proposer des outils de « mobilité durable » qui faciliteront le déplacement prioritairement du public rencontrant des difficultés de mobilité (jeunes, personnes âgées, publics fragilités)
- préparer de nouveaux itinéraires modes doux, pour relier les villages et les pôles d'attractivité

Les propositions devront préciser le fonctionnement/organisation, sa mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage) et les aménagements à prévoir. Pour les aménagements, il s'agira de les localiser de manière assez précise (emprise, propriété foncière...).

Pour l'aide à la décision les préconisations devront être hiérarchisées et étayées par différents indicateurs :

- estimation financière,
- maîtrise d'ouvrage et planning de réalisation

Une méthode et un modèle de « fiche préconisation » devra être fournie par le prestataire dans le dossier de candidature. Toutes les étapes clés seront l'objet d'une concertation avec la population, les représentants des communes voisines, les partenaires techniques, les acteurs économiques, ...

Calendrier :

Lancement en 2019

Cout estimé :

60 000 € à 80 000 € HT

Maître d'ouvrage :

Commune de Clermont l'Hérault en association avec la commune de Canet et la communauté de

communes du Clermontais

Partenaires potentiellement concernés :

Tous gestionnaires d'infrastructures routières et de transports publics

Partenaires techniques :

Etat (DDTM, DIR massif central)

Département de l'Hérault

Hérault Transport

Pays Cœur d'Hérault

Communauté de Communes du Clermontais

Commune de Canet

CAUE

Partenaires financiers

Etat

Département de l'Hérault

Communauté de Communes du Clermontais

Illustrations :



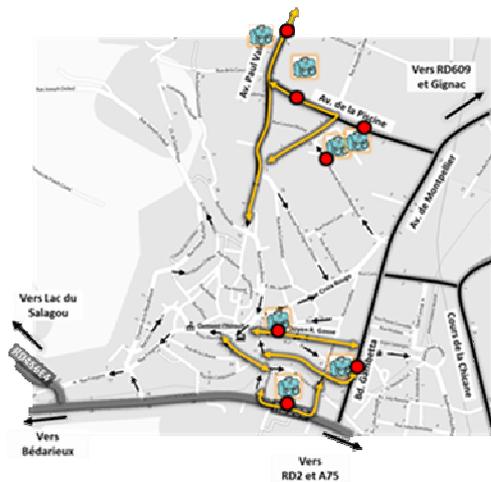
Carte de situation des liaisons qui seraient à étudier dans l'étude mobilité



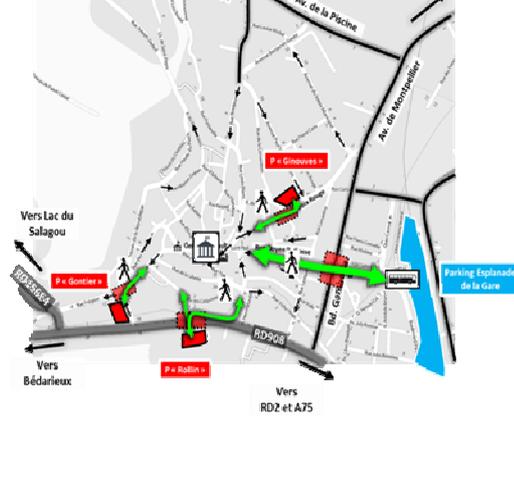


Lit du Rhône, existant et secteur d'intervention. Source : Commune de Clermont-l'Hérault

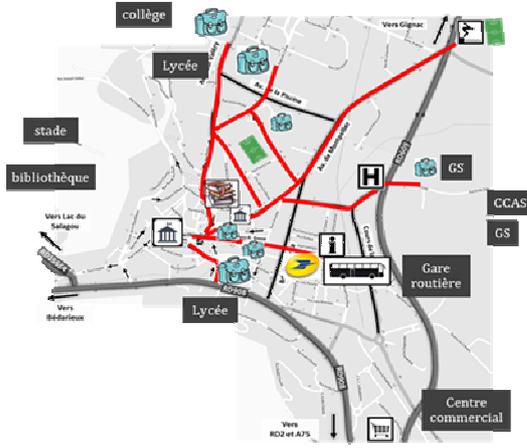
sécurisation des cheminements scolaires



sécurisation des liaisons avec les parkings



enjeux d'accessibilité piéton



Plan vélo

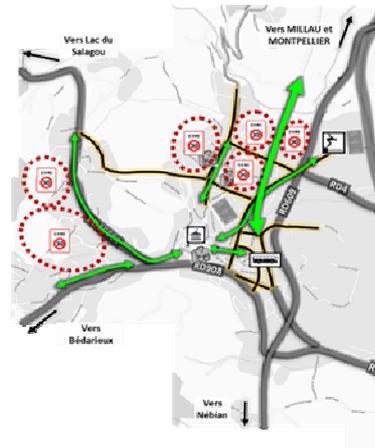


Figure 2 Carte des enjeux d'accessibilité. Source : commune de Clermont l'Hérault

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

Actions et indicateurs envisagés :

- qualité fonctionnelle des solutions proposées
- étendue du territoire desservi en mobilité douce et mis en accessibilité
- étendue du consensus sur les solutions retenues (population, communes voisines, partenaires techniques, acteurs économiques...)

| | |
|--------------|---|
| AXE 3 | FACILITER LES ECHANGES ENTRE CLERMONT L'HERAULT ET SON BASSIN DE VIE |
|--------------|---|

| | |
|-----------------|--|
| Action 9 | Configurer et aménager l'esplanade de la gare |
|-----------------|--|

Phasage de réalisation

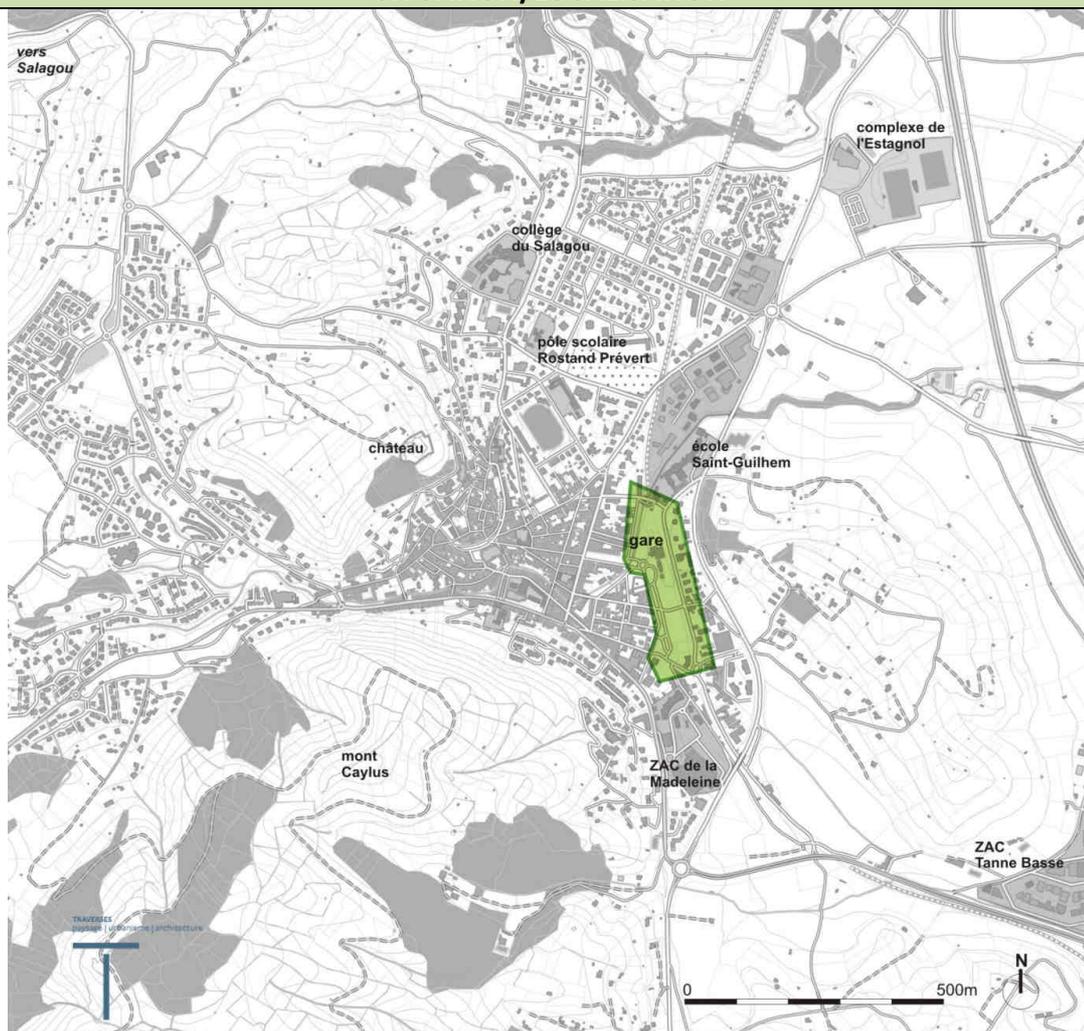
| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|
| X | X | X | X |

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'objectif est de développer le rôle d'interface et de distribution des flux que doit jouer l'esplanade de la gare de par sa position centrale. De façon concrète, il s'agit d'améliorer et d'articuler le fonctionnement du stationnement et de la circulation automobile, des déplacements doux, de faciliter l'intermodalité et l'accès depuis et vers l'extérieur.

In fine, il s'agit aussi de rendre la ville plus accessible dans toutes ses dimensions (habitat, commerces, services, activités sociales), de la rendre plus attractive et de soutenir ainsi son développement économique et social.

SITUATION/LOCALISATION



Source : Traverses

CONTEXTE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'esplanade de la gare est un espace public essentiel pour articuler les flux entre le territoire proche et le centre-ville. Elle constitue le principal parking de la ville, avec un cheminement piéton reliant les allées Salengro au secteur de la Madeleine. Elle donne accès à de nombreux services de centralité (gare routière, office de tourisme, chambre des métiers, cinéma, théâtre, agence départementale de la solidarité).

Pour autant, l'aménagement de l'esplanade n'est pas finalisé.

Une grande superficie non revêtue est durablement impropre à la circulation et au stationnement en cas d'intempérie, ce qui en limite fortement l'usage et la fonctionnalité.

Les transports publics sont organisés dans le cadre d'aménagements provisoires. Les lieux ne sont pas configurés pour faciliter l'intermodalité qui est pourtant l'une des vocations essentielles de cet espace.

La configuration et l'aménagement de l'esplanade de la gare doit faire de celle-ci une véritable plaque tournante, une interface entre les mobilités de proximité internes à la ville et les déplacements interurbains.

Le premier objectif opérationnel de court terme est de traiter la partie voisine de la chambre des métiers, le long du cours de la chicane, jusqu'au prolongement de la rue Pierre Loti, afin de garantir une capacité de stationnement par tous les temps. Cette opération est particulièrement nécessaire dans un contexte où le réaménagement des espaces publics aboutira à limiter les capacités de stationnement dans l'hyper centre.

Le traitement du parking permettra de stocker les eaux de pluie dans l'épaisseur du revêtement et laisser respirer celui-ci grâce à un traitement de sol en profondeur et à la pose d'un revêtement alvéolaire sur une superficie de l'ordre de 4000 m², ce qui représente 150 à 160 places de stationnement.

Un second objectif de plus long terme est de définir la configuration future de l'esplanade de la gare dans son ensemble, en positionnant les infrastructures appropriées pour un fonctionnement efficace des transports publics, de l'intermodalité et des déplacements doux tout en mettant en avant un traitement architectural et paysager de qualité.

Une étude de maîtrise d'œuvre sera engagée pour dessiner les différentes fonctions dans l'espace – circulations douces, infrastructures d'intermodalité et de transports publics, espaces publics, ... - dans un souci de valorisation de l'architecture et du paysage environnant, avec une première phase opérationnelle priorisée sur la création du pôle d'échange multimodal (PEM).

Calendrier :

Lancement en 2018 pour les travaux de court terme, maîtrise d'œuvre en 2019.

Coût estimé :

Aménagement du parking : 360 000 € HT pour études et travaux

Etude de maîtrise d'œuvre pour configuration de l'esplanade et création du pôle d'échange multimodal :

240 000 € à 280 000 € HT

Maître d'ouvrage :

Commune de Clermont l'Hérault en association avec la communauté de communes du Clermontais et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée (selon répartition des compétences à venir dans la future loi d'orientation sur les mobilités).

Partenaires potentiellement concernés :

Habitants et commerces riverains

Partenaires techniques :

Etat (DDTM)

Département de l'Hérault

Hérault Transport

Pays Cœur d'Hérault

Communauté de Communes du Clermontais

CAUE

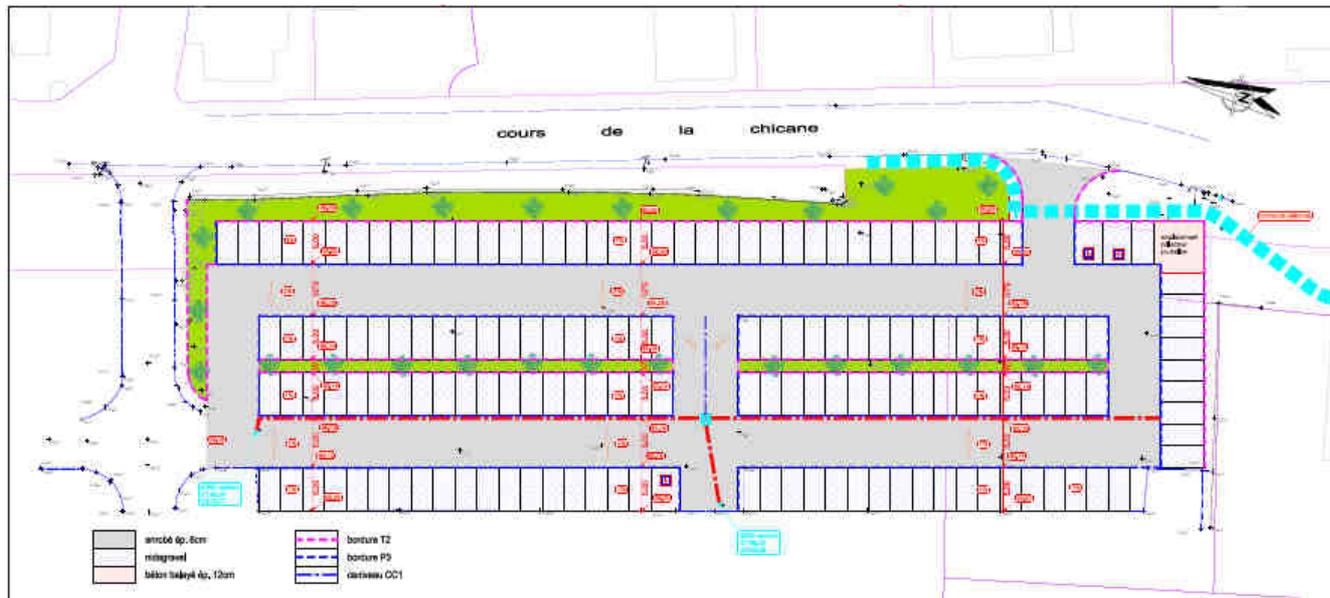
Partenaires financiers

Etat

Région Occitanie Pyrénées Méditerranée (seulement sur la partie travaux)

Département de l'Hérault

Illustrations :



Aménagement de court terme : plan masse de l'état projeté, source CEAU pour ville de Clermont l'Hérault



Aménagement global incluant le PEM, source Geométris pour le Département de l'Hérault

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

Travaux de court terme :

- Praticabilité des zones de stationnement et de circulation, fréquentation du parking
- Fonctionnalité des espaces au regard des objectifs d'intermodalité, de mobilité douce et de développement des transports publics

Maitrise d'œuvre sur aménagement global :

- Capacité à connecter les différents modes de déplacement dans l'espace considéré
- Valorisation des atouts paysagers de l'esplanade

Article 6 : Articulation et complémentarité du projet de développement et de valorisation avec les stratégies de développement territorial

➤ De la Communauté de communes du Clermontais

La Communauté de communes du Clermontais est porteuse d'un projet de territoire dont l'expression la plus aboutie se trouve dans l'agenda 21 du Clermontais adopté par le conseil communautaire le 26 septembre 2012 et labélisé Agenda 21 Local France par le Ministère en charge du Développement durable en décembre 2013.

Le projet de développement et de valorisation de Clermont l'Hérault vient inscrire les principales orientations stratégiques de l'agenda 21 du Clermontais dans le territoire communal.

En premier lieu, la mise en œuvre des bonnes pratiques de « *gouvernance* », à travers une concertation et une co construction avec les habitants, est au cœur de la méthode utilisée pour concevoir et mener le projet communal. Un comité de pilotage élargi à l'ensemble des acteurs et partenaires de la commune sera associé à toutes les étapes du projet de développement et de valorisation, sur la base des données techniques présentées à la concertation dans les phases préparatoires.

La recherche d'un « *aménagement cohérent* » se décline à travers les objectifs de qualité paysagère, d'habitat pour tous, de développement des déplacements doux et de valorisation du patrimoine, alors que l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments est systématiquement prise en considération. L'axe 1 « Faire du patrimoine naturel, urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville » impose une rigueur particulière dans le choix d'aménagements respectueux du tissu urbain et de sa fonctionnalité.

L'impulsion d'une dynamique de « *création d'emplois et de richesses* », respectueuse de l'environnement, économe en espace, est inspirée par la recherche d'un développement durable dans une dimension de proximité, en lien avec les besoins des populations et l'amélioration fonctionnelle des polarités du territoire. Le développement et la rationalisation des pôles de services administratifs, culturels, sociaux et scolaires sont pensés pour réunir les conditions d'une économie dynamisée, à échelle humaine.

Enfin, la « *qualité de vie et la cohésion sociale* » sont le fil rouge des investissements programmés sur la mobilité, l'habitat et le cadre de vie, mais aussi des actions tournées vers le quotidien des habitants, des visiteurs et des usagers dans la construction d'un espace commun et partagé, d'un lien social fait de solidarité et de tolérance. La configuration des espaces est envisagée comme un vecteur de rencontres et d'initiatives, source de citoyenneté apaisée.

➤ Du pays Cœur d'Hérault

Le Pays Cœur d'Hérault fédère les intercommunalités de la vallée de l'Hérault, du Lodévois et du Clermontais autour de la charte de développement 2014 – 2025 et de la construction du SCoT.

Les 6 défis identifiés par la charte de développement entrent logiquement en résonance avec le projet de territoire du Clermontais et ont directement inspiré le choix des actions retenues dans le cadre du présent contrat.

S'agissant de « *faire du cœur d'Hérault une terre d'accueil et de partage* », la valorisation du patrimoine naturel, urbain et historique adossée au développement des polarités culturelles et touristiques en seront les vecteurs privilégiés.

La « *priorité aux jeunes* » sous-tend clairement les différents projets de confortation et de développement des polarités scolaires, sportives et culturelles de la ville. Elle se prolonge clairement dans les efforts programmés en matière de mobilités douces, avec l'ambition d'accompagner un changement de mentalité chez les nouvelles générations.

L'« *économie et l'emploi* » induisent une mobilisation partenariale autour du commerce de proximité et de centre-ville. Les aménagements de l'espace public seront guidés par la volonté de faciliter l'accès au tissu commercial, avec une réflexion autour des possibilités de stationnement, des modalités de circulation et des mobilités douces. Enfin, le renforcement de pôles de services au cœur ou à proximité du linéaire commercial permettra de dynamiser la fréquentation.

L'« agriculture » et l'« exigence environnementale » sont le fondement des qualités paysagères du territoire qui seront valorisées par la connexion des zones urbanisées aux espaces cultivés et naturels très proches et imbriqués dans la ville.

Enfin, le défi « *urbanisation, logement et mobilité* » conduit à reconstruire la ville sur la ville, de l'ilot d'Enoz à l'ilot mairie notamment, en dessinant les liens fonctionnels les plus efficaces pour faciliter l'accès et l'implication des habitants depuis et vers les zones d'habitat.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du bourg centre de Clermont l'Hérault et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique (infrastructures et revitalisation du commerce et de l'artisanat),
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...),
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le projet de développement et la valorisation du bourg centre,
- études rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant de la présente convention seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Clermont l'Hérault et la Communauté de Communes du Clermontais a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial du Pays Coeur d'Hérault pour la période 2014 / 2025.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial du Pays Coeur d'Hérault.

Article 8 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes du Clermontais

La communauté de communes du Clermontais exerce des compétences dans trois grands domaines :

Le développement économique avec la création, l'aménagement et le développement de zones d'activités économiques, la gestion de l'office de tourisme intercommunal, le développement des activités de pleine nature et le financement d'outils d'animation économique,
Les services à la population comprenant le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, la création et la gestion des équipements dédiés à la petite enfance et à la jeunesse, la gestion du théâtre intercommunal et l'animation du réseau de lecture publique,
Les services aux communes avec l'eau, l'assainissement et la collecte des déchets ménagers.

La communauté de communes mène actuellement 3 opérations structurantes sur la commune de Clermont l'Hérault :

Les 50 hectares de foncier économique de la ZAC de la Salamane, situés sur l'axe Canet / Clermont l'Hérault, seront totalement commercialisés et aménagés dans les deux ans à venir.
L'office de tourisme intercommunal sera inauguré fin 2018 dans l'immeuble de l'ancienne gare ferroviaire réaménagé à cet effet, au cœur des espaces d'activités et de communication structurés en centre-ville
Enfin, dans le cadre du développement des activités de pleine nature, la gestion des espaces du pôle touristique de Clermont l'Hérault au lac du Salagou relève désormais de la communauté de communes, dans la perspective de montée en puissance des activités de pleine nature et en lien avec le projet départemental d'aménagement inscrit dans l'opération grand site.

Dans le cadre du projet de développement et de valorisation du bourg centre de Clermont l'Hérault, la communauté de communes du Clermontais sera maître d'ouvrage de la réhabilitation du théâtre « le Sillon », des actions de soutien au commerce du centre-ville et partenaire privilégié de la commune dans le renforcement des polarités culturelles, sportives et de services.

La communauté sera également partenaire privilégié de la commune sur les questions de mobilité, notamment en ce qui concerne l'aménagement du pôle d'échange multimodal à réaliser sur l'esplanade de la gare.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions du Pays cœur d'Hérault

Le Pays Cœur d'Hérault accompagne la Ville de Clermont l'Hérault dans la définition et la mise en œuvre de son projet de développement et de valorisation.

Le Pays est maître d'ouvrage d'une mission confiée à l'agence TRAVERSESES, cofinancée par la Région, pour accompagner les bourgs-centres du territoire dans la définition de leur projet.

Cet accompagnement a largement contribué à la rédaction du présent contrat, en étroite partenariat avec les services du Pays et de la Communauté de Communes du Clermontais.

Le Pays propose de mobiliser son ingénierie pour faciliter la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation, en garantissant la prise en compte des objectifs prioritaires à l'échelle du pays.

Il s'engage notamment à accompagner la commune dans la recherche des cofinancements les plus larges, du niveau local au niveau européen.

Il valorise les actions menées par la commune dans le cadre du présent contrat et les intègre dans les orientations de développement qu'il soutient.

Article 10 : Autres contributions

La **Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault** (CCI), forte de plus de 60 000 adhérents, a développé une expertise unique en matière de connaissance du tissu économique et des modes de développement observés sur le territoire.

La CCI a travaillé de façon spécifique sur le cœur d'Hérault et le Clermontais à travers des conventions de développement économique signées avec le Pays et la Communauté de Communes. Un diagnostic du potentiel commercial particulièrement centré sur Clermont l'Hérault est en cours de réalisation.

La CCI s'affirme comme partenaire incontournable des actions de développement commercial, mais aussi pour accompagner les projets centrés sur l'habitat, l'espace public et la mobilité afin de rechercher la meilleure fonctionnalité d'un point de vue commercial.

Aux termes de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault** (CAUE) est chargé de poursuivre, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Parmi les missions qui lui sont assignées, le CAUE conseille les collectivités territoriales dans tous les projets et démarches d'aménagement des territoires. Le CAUE a été partenaire de la Commune de Clermont l'Hérault dans la définition du programme de reconquête du centre ancien, dont plusieurs actions sont reprises au présent contrat.

Le CAUE sera présent aux côtés de la commune pour orienter et canaliser le travail de conception architecturale et paysagère dans le cadre du programme de développement et de valorisation. Il participera aux comités techniques et aux comités de pilotage des différentes actions.

Autres partenaires associés :

La **Caisse des Dépôts et Consignations** est le partenaire naturel de l'investissement des collectivités locales.

Par le biais de sa délégation régionale Occitanie, la Caisse des Dépôts et Consignations intervient dans la problématique du soutien aux bourgs centres, étant partie prenante des dispositifs contractuels initiés par l'Etat et la Région.

Elle est notamment susceptible de subventionner l'ingénierie territoriale mobilisée dans le cadre des projets bourg centre, d'accompagner le montage d'opérations complexes et de distribuer des emprunts spécifiques en fonction des thématiques abordées.

Article 11 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il regroupe les signataires du présent contrat :

- La Région Occitanie Midi-Pyrénées
- La Ville de Clermont l'Hérault
- La Communauté de Communes du Clermontais
- Le Pays Cœur d'Hérault
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault

Le comité de pilotage associera également les partenaires contribuant à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation, et notamment :

- L'Etat (services préfectoraux, DDTM, DRAC...)
- Le Département de l'Hérault
- La Caisse des Dépôts et Consignations

L'organisation et le secrétariat permanent du comité de pilotage seront assurés par les services de la Ville de Clermont l'Hérault.

Le comité de pilotage a pour mission de :

mobiliser les compétences les plus larges pour la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation,
orienter et guider le déroulement des actions, en suivre l'avancement,
s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Les travaux du comité de pilotage seront alimentés par un comité technique associant les représentants des différents partenaires sur des questions plus précises.

Le comité technique sera notamment l'instance privilégiée pour recueillir et analyser les avis et opinions des populations, de la société civile et des acteurs concernés à travers l'organisation d'ateliers, de consultations, ...

Il accompagnera les professionnels mandatés par la maîtrise d'ouvrage pour concevoir et mettre en œuvre les actions contractualisées.

Article 12 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période allant de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2021.

Fait à Clermont l'Hérault le 26 novembre 2019

**Pour la Région Occitanie
Pyrénées Méditerranée,
La Présidente**

**Pour la Ville
de Clermont
l'Hérault,
Le Maire,**

**Pour la Communauté
de Communes du
Clermontais,
Le Président,**

Carole DELGA

Salvador RUIZ

Jean-Claude LACROIX

**Pour le Pays Cœur d'Hérault,
Le Président,**

**Pour la Chambre
de Commerce
et d'Industrie de l'Hérault,
Le Président,**

**Pour le Conseil
d'Architecture,
d'Urbanisme et de
l'Environnement de
l'Hérault,
La Présidente,**

Jean-François SOTO

André DELJARRY

Julie GARCIN SAUDO